



*Communauté de communes  
Auzances – Bellegarde  
Chénérailles  
Haut Pays Marchois*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE AUZANCES -BELLEGARDE  
CHENERAILLES-  
HAUT-PAYS-MARCHOIS**

**CONTRAT DE RURALITE  
2017 - 2020**



*Communauté de communes  
Auzances – Bellegarde  
Chénérailles  
Haut Pays Marchois*

## **CONTRAT DE RURALITE POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUZANCES-BELLEGARDE -CHENERAILLES-HAUT-PAYS-MARCHOIS**

Etabli entre

L'Etat, représenté par le préfet de la Creuse  
et

L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de la communauté de communes de Auzances-Bellegarde- Chénérailles - Haut-Pays-Marchois, représenté par son Président, *Pierre DESARMENIEN*,

ci-après dénommés le porteur du contrat.

Et

Les communes de Arfeuille-Châtain, Auzances, Basville, Bellegarde-en-Marche, Bosroger, Brousse, Bussière-Nouvelle, Champagnat, Chard, Charron, Châtelard, Le Chauchet, La Chaussade, Chénérailles, Le Compas, Crocq, Dontreix, Flayat, Fontanières, Issoudun-Létrieux, Lavaveix-les-Mines, Lioux-les-Monges, Lupersat, Mainsat, Les Mars, Mautes, La Mazière-aux-Bons-Hommes, Mérinchal, Peyrat-la-Nonière, Pontcharraud, Puy-Malsignat, Reterre, Rognat, Saint-Agnant-près-Crocq, Saint-Bard, Saint-Chabrais, Saint-Dizier-la-Tour, Saint-Domet, Saint-Georges-Nigremont, Saint-Maurice-près-Crocq, Saint-Médard-la-Rochette, Saint-Oradoux-près-Crocq, Saint-Pardoux-d'Arnet, Saint-Pardoux-les-Cardes, Saint-Silvain-Bellegarde, Sannat, Sermur, La Serre-Bussière-Vieille, La Villeneuve

La Région Nouvelle Aquitaine, le département de la Creuse, l'Agence de bassin Adour-Garonne, l'agence de bassin Loire Bretagne, la Caisse des dépôts et consignation, la CAF, la MSA, l'ADEME, l'ARS, représentés soit par leur Président soit par leur Directeur.

Ci-après dénommés les partenaires du contrat.

## PREAMBULE

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région.

## **I) Présentation générale du territoire**

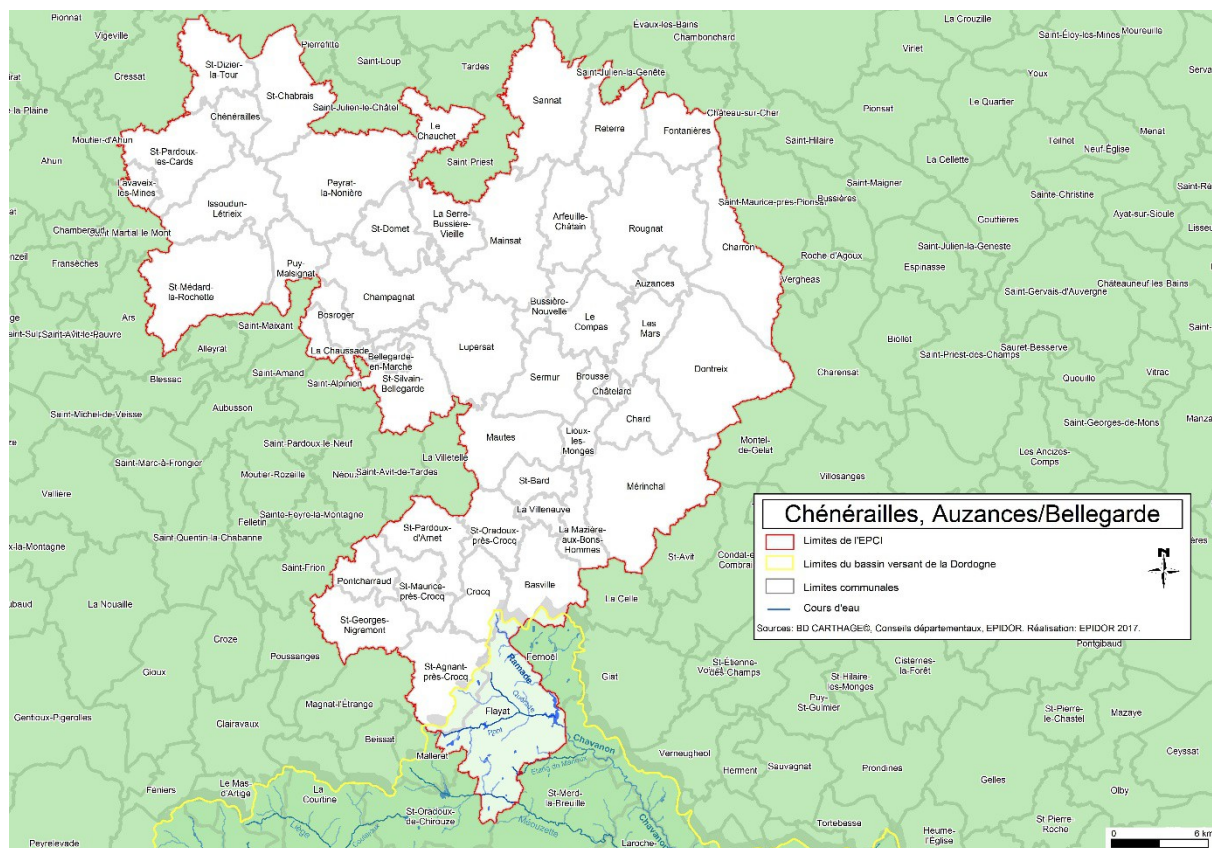
### **A) Le territoire du contrat**

#### **Présentation de la Communauté de communes**

La Communauté de Communes Chénérailles, Auzances Bellegarde, Haut Pays Marchois se situe à l'extrémité Est de la Région Nouvelle Aquitaine, dans le département de la Creuse. Elle constitue un carrefour de communication entre les anciennes régions Limousin et Auvergne, aujourd'hui entre la Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône Alpes. Territoire de bocage peu dense, caractérisé comme un espace rural fragile et isolé, il se reconnaît dans une appartenance au Massif Central.

La jeune Communauté de communes, dont le siège se situe à Auzances (23700) est issue de la fusion entre trois Communautés de communes depuis le 1er janvier 2017 : la Communauté de Communes Auzances-Bellegarde (N°INSEE 242300127), la Communauté de Communes du Pays de Chénérailles (242320091) et la Communauté de communes du Haut Pays Marchois (n°INSEE 242320067). Elle compte au total 49 communes.

La Communauté de communes totalise 13 723 habitants (01/01/2017) pour une superficie de 942,44 km<sup>2</sup> soit une densité de 14.56 hab./km<sup>2</sup>. Ne possédant pas de ville centre, le territoire est organisé autour d'un réseau de bourgs-centres de moins de 1500 habitants (Auzances, Crocq, Chénérailles, Mérinchal, Bellegarde) reconnus comme pôles structurants, jouant un rôle de centralité, indispensables à la santé socio-économique du territoire. Ces bourgs centres sont secondés par un réseau de bourgs relais (Lavaveix les Mines, Mainsat). La taille de ces bourgs ne permet pas de créer une hiérarchie urbaine. Le territoire se trouve dans l'aire d'influence de Clermont-Ferrand et de Limoges, plus près, dans celle d'Aubusson, Montluçon, Guéret.



Carte de la nouvelle Communauté de Communes Chénérailles, Auzances, Bellegarde, Haut Pays Marchois.

<u>Nom de la Commune</u>	<u>Population totale</u>	<u>Surfaces</u>
Arfeuille-Châtain	183	20,5 km <sup>2</sup>
Auzances	1 288	7,08 km <sup>2</sup>
Basville	166	22,57 km <sup>2</sup>
Bellegarde-en-Marche	399	3,14 km <sup>2</sup>
Bosroger	121	7,56 km <sup>2</sup>
Brousse	25	3,63 km <sup>2</sup>
Bussière-Nouvelle	98	8,52 km <sup>2</sup>
Champagnat	460	28,82 km <sup>2</sup>
Chard	202	14,12 km <sup>2</sup>
Charron	219	30,11 km <sup>2</sup>
Châtelard	30	2,42 km <sup>2</sup>
Le Chauchet	113	10,62 km <sup>2</sup>
La Chaussade	113	7,19 km <sup>2</sup>
Chénérailles	768	7,77 km <sup>2</sup>
Le Compas	219	16,54 km <sup>2</sup>

Crocq	384	14,16 km <sup>2</sup>
Dontreix	396	47,45 km <sup>2</sup>
Flayat	328	43,53 km <sup>2</sup>
Fontanières	259	15,91 km <sup>2</sup>
Issoudun-Létrieux	303	26,43 km <sup>2</sup>
Lavaveix-les-Mines	687	4,71 km <sup>2</sup>
Lioux-les-Monges	53	7,32 km <sup>2</sup>
Lupersat	329	32,64 km <sup>2</sup>
Mainsat	581	34,81 km <sup>2</sup>
Les Mars	197	12,90 km <sup>2</sup>
Mautes	220	22,67 km <sup>2</sup>
La Mazière-aux-Bons-Hommes	70	10,24 km <sup>2</sup>
Mérinchal	738	45,45 km <sup>2</sup>
Peyrat-la-Nonière	427	41,4 km <sup>2</sup>
Pontcharraud	73	9,56 km <sup>2</sup>
Puy-Malsignat	173	12,61 km <sup>2</sup>
Reterre	290	17,54 km <sup>2</sup>
Rougnat	507	41,01 km <sup>2</sup>
Saint-Agnant-près-Crocq	203	25,51 km <sup>2</sup>
Saint-Bard	107	9,36 km <sup>2</sup>
Saint-Chabrais	321	24,94 km <sup>2</sup>
Saint-Dizier-la-Tour	214	16,99 km <sup>2</sup>
Saint-Domet	172	15,33 km <sup>2</sup>
Saint-Georges-Nigremont	131	18,59 km <sup>2</sup>
Saint-Maurice-près-Crocq	103	14,1 km <sup>2</sup>
Saint-Médard-la-Rochette	584	38,92 km <sup>2</sup>
Saint-Oradoux-près-Crocq	105	13,36 km <sup>2</sup>
Saint-Pardoux-d'Arnet	165	16,44 km <sup>2</sup>
Saint-Pardoux-les-Cards	Saint-Silvain-291	24,76 km <sup>2</sup>
Bellegarde	199	20,85 km <sup>2</sup>
Sannat	385	34 km <sup>2</sup>
Sermur	127	19,5 km <sup>2</sup>
La Serre-Bussière-Vieille	123	14,41 km <sup>2</sup>
La Villeneuve	74	4,45 km <sup>2</sup>
<b>POPULATION TOTALE</b>	<b>13 723</b>	<b>942,44 km<sup>2</sup></b>

Le Conseil communautaire est composé de 61 conseillers. Le bureau compte 23 membres.

La Communauté de communes CABHPM, au même titre que celle de Boussac, Evaux-Chambon, Carrefour des quatre Provinces, adhère au Pays Combraille en Marche : structure de développement local qui remonte aux années 1970. Il faut noter la particularité du secteur anciennement Communauté de Communes Haut-Pays-Marchois qui a adhéré au Pays Sud



Creusois pour l'année 2017, dans cette période de transition due à la fusion des Communautés de Communes.

Sur la partie sud de la Communauté de communes, 5 communes sont intégrées dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Millevaches : Crocq, Saint-Agnant-près-Crocq, Basville, Flayat et Saint-Georges-Nigremont. Le processus de renouvellement de la Charte de Parc est en cours et devrait aboutir en 2018 pour une période de 15 ans (<https://chartepnrmillevaches.wordpress.com/>). Le périmètre du PNR pourrait s'étendre à quelques nouvelles communes candidates : Pontcharraud, Saint-Oradoux-près-Crocq, Saint-Maurice-près-Crocq et Saint-Pardoux d'Arnet.

- **La géographie : des confins, une marche**

D'un point de vue géographique, le territoire intercommunal est essentiellement situé en zone de montagne ou de piémont, structuré par un véritable puzzle de plateaux sur socles gneissiques puis granitiques, d'altitude croissant du nord (500m) au sud (800m) et leurs paysages doux et vallonnés d'enclos, au bocage serré et maillé d'étangs, le tout entaillé par des vallées plus ou moins encaissées (Cher, Tardes et leurs affluents).

Le bocage arboré s'impose partout, avec des mailles régulières, mais de tailles différentes et qui se resserrent dès que le relief devient capricieux. Pays où l'eau se voit partout, d'innombrables petits étangs occupent les fonds incultes. Vers le Sud, le Plateau de Millevaches, relief granitique en bordure du Massif Central, constitue une unité paysagère caractérisée par une succession de collines boisées, la présence de sources, de cours d'eau et de tourbières. Un espace refuge pour la biodiversité reconnue à travers la labellisation Parc Naturel Régional et de nombreuses mesures de protection (ZNIEFF, périmètre Natura 2000).

- **Une richesse environnementale et patrimoniale importante**

Dans ce territoire, l'eau est omniprésente : sources, ruisseaux, mares, étangs et prairies humides aux sols hydromorphes. 10 sites sont recensés en ZNIEFF (I et II) témoignant d'une richesse faunistique et floristique exceptionnelle.

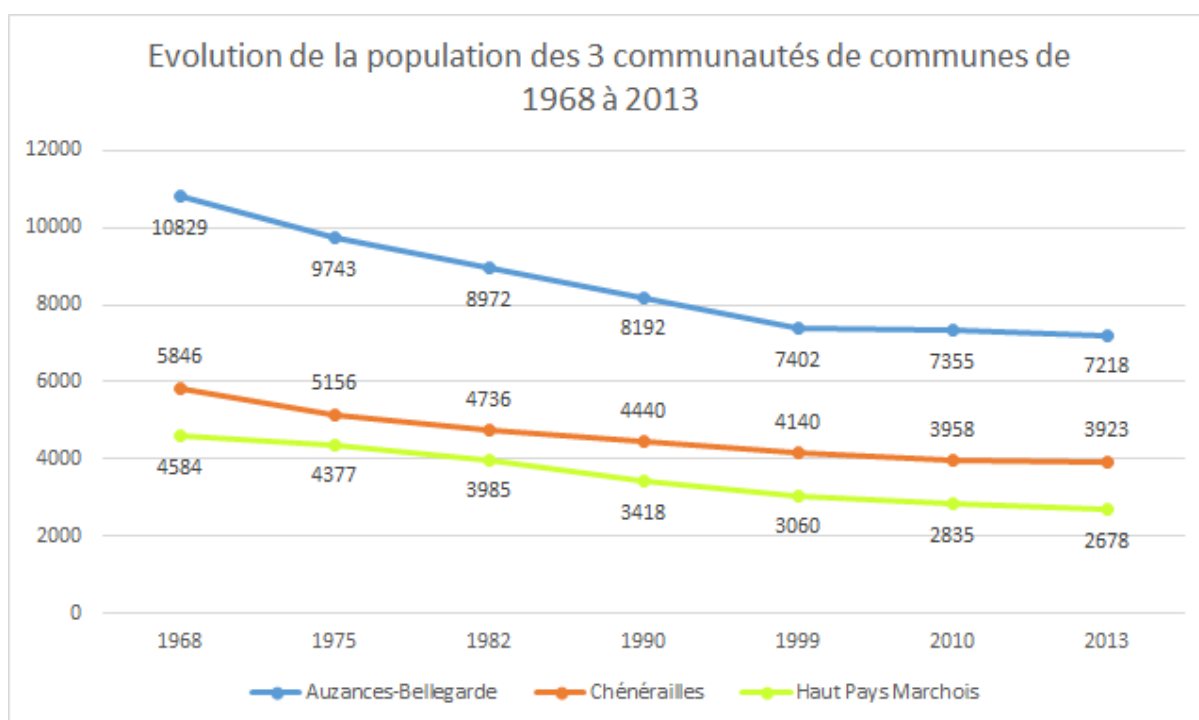
Le territoire est également riche en monuments (château de Villemonteix, Tours médiévales de Crocq) et en petit patrimoine rural. La qualité paysagère est due au bon entretien des parcelles et des chemins, à la persistance d'un maillage de haies et à l'entretien des forêts. Bourgs et villages groupés autour de leur clocher, hameaux éparses, offrent de plaisantes silhouettes typiques de l'espace rural. Le bâti traditionnel en granit, issu du savoir-faire des fameux maçons de la Creuse, donne à ce territoire tout son caractère.



Cependant, la Charte Architecturale et Paysagère du Pays a mis en exergue de nombreux constats présentant des enjeux d'amélioration. En ce qui concerne la gestion de l'espace, le bocage, l'eau sous toutes ses formes, les boisements, les activités humaines ont créé un cadre de vie de qualité encore préservé ; or, la mise en valeur de ces atouts paysagers qui constituent la principale attractivité du territoire reste insuffisante. Entretien et valorisation des chemins, gestion des abords des cours d'eau, évolutions du bocage, gestion des boisements, amélioration des points de vue et des bords de route sont des enjeux prioritaires.

La pression foncière reste faible et le territoire semble encore préservé des constructions de maisons neuves et du mitage. Quant aux espaces publics des bourgs et des villages, ils sont traités majoritairement avec des surfaces très minérales et avec des références très urbaines.

- **Les habitants : une évolution démographique contrastée**



Nous pouvons constater que la population continue de diminuer même si cette baisse s'est atténuée depuis 1999.

En effet, si le territoire a perdu presque 35% de sa population, soit 7 440 personnes entre 1968 et 2013, cette perte n'est pas homogène, ni spatialement, ni temporellement. D'un point de vue temporel, il est intéressant de constater qu'entre 1999 et 2013, l'hémorragie a pu être contenue puisque le territoire n'a perdu seulement que 783 hab. en 14 ans soit 56 hab./an.

Tandis qu'entre 1968 et 1999, il avait perdu 6 657 hab. soit 214 hab./an. En Limousin, la population a augmenté de 4 749 personnes entre 1968 et 2011.

Population	CC Auzances Bellegarde	CC du Haut Pays Marchois	CC de Chénérailles
Population en 2013	7 218	2 678	3 923
Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> ) en 2013	14,9	10,8	18,8
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2008 et 2013, en %	-0,5	-1,2	-0,3
- due au solde naturel entre 2008 et 2013, en %	-1,1	-0,9	-0,7
- due au solde apparent entrées sorties entre 2008 et 2013, en %	0,6	-0,3	0,4

L'amélioration de la situation démographique depuis la fin des années 1990 s'explique par l'arrivée de nouveaux habitants ; c'est incontestable : le solde migratoire est ainsi devenu positif entre 1999 et 2010 voir dès 1982 pour la Communauté de Communes de Chénérailles (+ 0,5 entre 1982 et 1990 et + 0,2 entre 1990 et 1999). Malheureusement, il ne parvient pas encore à compenser un solde naturel très négatif directement lié à l'âge de la population.

Par ailleurs, on s'aperçoit que sur la dernière période observée à savoir entre 2008 et 2013, le solde migratoire a sensiblement diminué sur le territoire de la communauté de communes, accentuant par conséquent ce déséquilibre entre le solde naturel et solde migratoire.

*Evolution de la population de la nouvelle intercommunalité*

	1982 -1990	1990 -1999	1999 -2010	2010 - 2013
Variation annuelle moyenne de la population en valeur absolue	- 1643	- 1448	- 454	- 329





*Communauté de communes  
Auzances – Bellegarde  
Chénérailles  
Haut Pays Marchois*

## Population

Période d'étude : 2012  
Critères (de ventilation) du thème : Lieu de résidence;  
Filtres généraux : aucun

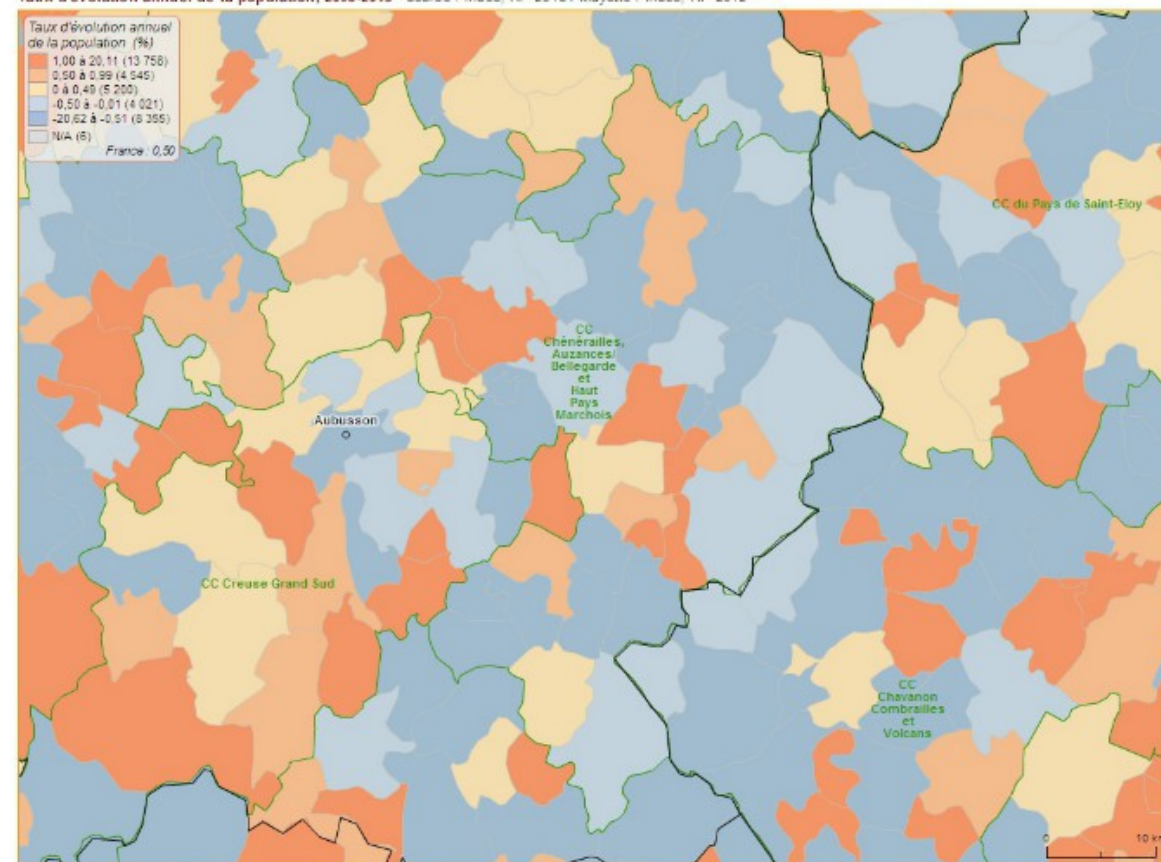
	Cc Chénérailles – Auzances Bellegarde – Haut Pays Marchois (Zf-U-075-ALE-596282647812)		Creuse (D-23)		Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes (Gr-075)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Ensemble</b>	<b>6 781</b>	<b>6 955</b>	<b>59 064</b>	<b>62 453</b>	<b>2 799 615</b>	<b>3 008 979</b>
0-14	950	871	8 794	8 195	492 692	469 105
15-24	553	469	5 582	4 920	326 079	314 473
25-49	1 828	1 694	16 447	16 169	882 936	902 656
50-64	1 614	1 597	14 306	14 068	583 248	620 187
65 ou plus	1 837	2 323	13 935	19 101	514 661	702 558
15-64 ans	3 994	3 760	36 335	35 157	1 792 263	1 837 315
Moins de 25 ans	1 503	1 340	14 376	13 115	818 771	783 578
Moins de 26 ans	1 546	1 377	14 824	13 594	849 159	813 851

Source : INSEE, Recensements de la Population RP - exploitation principale  
Note : Effectifs au lieu de résidence; âge en années révolues. La somme des modalités peut ne pas être égale à la ligne ensemble, en raison des arrondis.

## Evolution de la population 2008-2013

L'Observatoire des Territoires

Taux d'évolution annuel de la population, 2008-2013 - source : Insee, RP 2013 / Mayotte : Insee, RP 2012



© CGET 2016 - IGV GéoRiv - France par commune 2016 - EPCI 2017





- **Une population âgée parfois isolée**

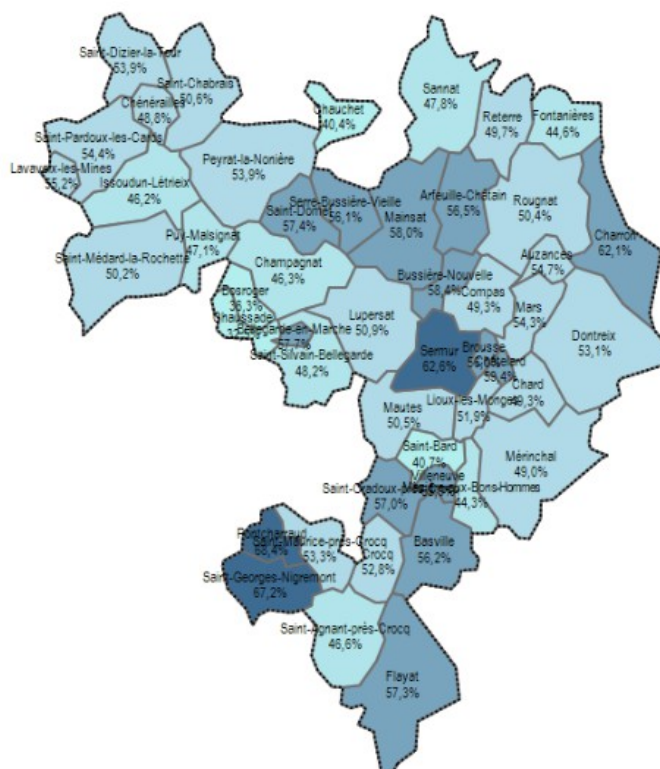
La structure de la pyramide des âges est particulièrement préoccupante et caractérise le territoire. Elle influe bien entendu sur le solde naturel.

D'un point de vue statistique, en 2013, la part des personnes âgées de moins de 30 ans sur la communauté de communes est de 24,2 % (30,7 % en Limousin en 2013). A l'inverse, les classes d'âge représentant la population de plus de 60 ans atteignent 38,9 % (29 % en Limousin en 2013).

On relève une situation d'isolement notamment des personnes âgées. 40% des octogénaires vivent seuls et sont le plus souvent des femmes. Au total, 35% des ménages sont constitués de personnes vivant seules, parmi elles, 55% sont des personnes de plus de 65 ans (soit 2 650 hab.).

7% de ces ménages (environ 960) sont des familles monoparentales.

## Part des plus de 50 ans dans la population totale



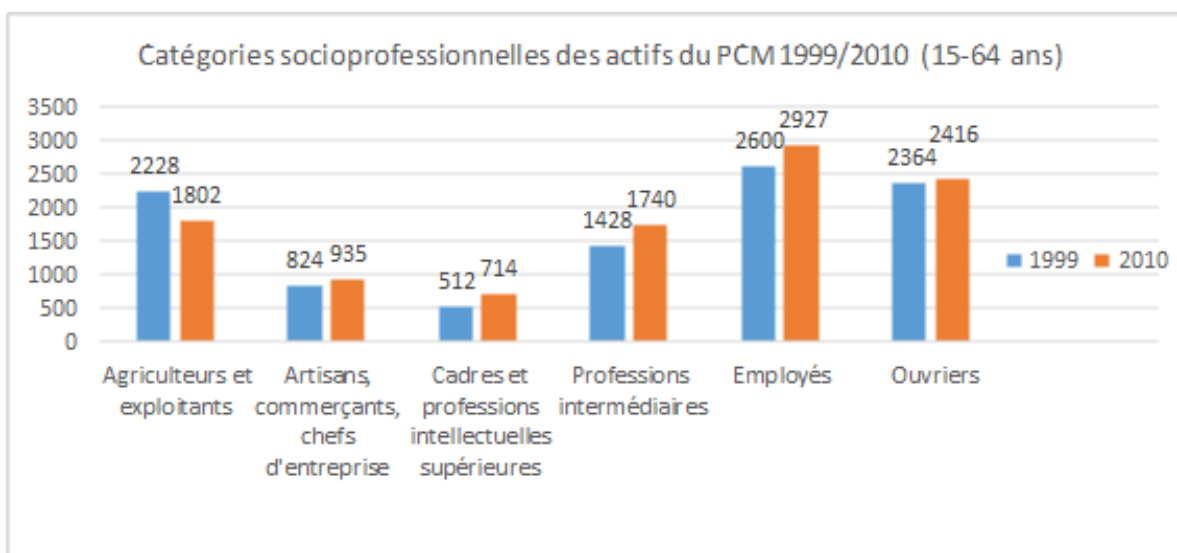
Source : Direccte Nouvelle Aquitaine



- **L'amélioration du niveau de formation, catégories sociaux professionnelles et taux d'activité**

De 1999 à 2010, la part des personnes sans aucun diplôme est passée de 20% à 17,1%. L'essentiel des personnes est caractérisé par des études « professionnalisantes » courte (CAP ou BEP).

L'augmentation la plus significative est celle des personnes détenant au minimum un baccalauréat qui passe à 29% soit un gain de 12 points en 11 ans. La part des personnes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur court ou long a évolué de 7,5% à 13,8% soit un gain de 6,3 points.



En 1999, les agriculteurs représentaient près d'un quart de la population active (2 228 personnes), 11 ans plus tard, en 2010, ils ne sont plus que 1 802 soit environ 20% de moins. A l'inverse, toutes les autres catégories sociales se renforcent. La part des employés et des ouvriers augmente représentant plus de la moitié des actifs (51%). Au total, le nombre d'actifs ayant un emploi évolue de 9 956 à 10 534 entre 1999 et 2010 (+578 personnes).

Le taux de chômage est en augmentation : de 9,6% en 2006, il passe à 11,6% en 2011 (de 8,8% à 10,8% au niveau régional).

Le taux de foyers imposables a progressé de 37,4% en 2007 à 40% en 2011 demeurant très nettement en dessous du taux régional de 52,3%.

- **L'évolution des différents secteurs d'activités**
- **Les secteurs traditionnels**

En 2013, le Pays Combraille en Marche compte 1 376 entreprises (24% sur CC Auzances - Bellegarde, 22% sur CC Pays de Boussac (hors CC présentée au contrat de ruralité), 21% sur CC 4 Provinces (hors CC présentée au contrat de ruralité), 20% sur CC Evaux Chambon (hors CC présentée au contrat de ruralité) et 13% sur CC Chénéraillles). 2013 a vu la création de 160 entreprises et 2012, 201 entreprises. Au total, 44% des entreprises ont plus de 10 ans et 54% plus de 6 ans.

Ces entreprises sont pour la plupart de très petite taille puisque, près de 80% d'entre elles ne comptent aucun salarié en 2011, 15% comptent de 1 à 4 salariés, 3% de 5 à 9 salariés et 1, 32% de 10 à 19 salariés. A l'opposé, le territoire compte l'un des deux plus grands établissements industriels de la Creuse (à Boussac – hors CC candidate au contrat de ruralité), 2 établissements de 100 à 199 salariés et 10 établissements de 50 à 99 salariés.

Tous les commerces, artisans, services de première nécessité sont encore présents dans les bourgs centres, voir les bourgs relais. Ceci peut s'expliquer par le mode de vie rural, l'absence de ville centre et un certain éloignement des pôles urbains. Toutefois, le nombre d'établissements de commerce a diminué de 13,30% entre 2000 et 2008, alors qu'il est resté stable dans la construction et qu'il a progressé de 19, 5% dans les services.

L'âge des chefs d'entreprises se révèle être une véritable problématique, l'anticipation de leur départ en retraite et de la transmission est un enjeu fort.

En ce qui concerne les zones d'activités, leur taux de remplissage est correct, variant de 70% à presque 100%.

En 40 ans, de 1970 à 2010, le Pays a perdu 63% de ses exploitations agricoles passant de 4535 à 1695 (68% pour la Creuse) tandis que la Superficie Agricole Utilisée (SAU) totale est restée quasi stable (117 989 hectares en 2010). En conséquence, c'est la SAU par exploitation qui s'est agrandie passant de 28 hectares en 1970 à 70 hectares en 2010 (69 pour la Creuse).

69% des sols sont destinés à l'agriculture (58% pour la Creuse) contre seulement 15% à la forêt (29% pour la Creuse). Ces proportions semblent se maintenir dans la durée. La grande majorité des exploitations est orientée traditionnellement vers l'élevage bovin viande destiné à l'exportation tandis que certaines exploitations se sont orientées vers l'élevage ovin (20% en 2010).

98 exploitations (6%) pratiquent la commercialisation en circuits-courts (10% en Limousin). Cette dernière ne représente seulement que 2,6% de la production totale estimée (4% en Limousin). La diversification vers l'agritourisme reste marginale pour les exploitations agricoles. Celles-ci se sont, de manière récente, davantage orientées vers la production d'énergie photovoltaïque (couverture des bâtiments) avec un impact paysager certain. De plus, quelques projets d'unités de méthanisation sont en cours.

Pour la communauté de communes de Auzances-Bellegarde, Chénérailles, Haut Pays Marchois, la répartition de la population de 15 à 64 ans par catégorie professionnelle est indiquée dans le tableau ci-après.

**Population de 15 à 64 ans par catégorie socio-professionnelle**

Période d'étude : 2012  
Période de comparaison : 2007  
Critères (de ventilation) du thème : Lieu de résidence;  
Filtres généraux : aucun

	Cc Chénérailles – Auzances Bellegarde – Haut Pays Marchois (Zf-U-075-ALE-596282647812)				Creuse (D-23)				Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes (Gr-075)			
	2012	%/total	2007	%/total	2012	%/total	2007	%/total	2012	%/total	2007	%/total
<b>Ensemble</b>	<b>7 711</b>	<b>100%</b>	<b>7 959</b>	<b>100%</b>	<b>71 638</b>	<b>100%</b>	<b>73 232</b>	<b>100%</b>	<b>3 630 139</b>	<b>100%</b>	<b>3 570 458</b>	<b>100%</b>
1 - Agriculteur exploitant	1 086	14,1%	1 119	14,1%	4 812	6,7%	5 545	7,6%	70 926	2,0%	83 316	2,3%
2 - Artisans, commerçants, chefs entreprise	464	6,0%	512	6,4%	3 754	5,2%	3 632	5,0%	183 409	5,1%	166 883	4,7%
3 - Cadres, professions intellectuelles supérieures	319	4,1%	245	3,1%	4 088	5,7%	3 561	4,9%	309 999	8,5%	278 491	7,8%
4 - Professions Intermédiaires	851	11,0%	765	9,6%	9 917	13,8%	9 284	12,7%	621 880	17,1%	574 516	16,1%
5 - Employés	1 496	19,4%	1 435	18,0%	15 953	22,3%	15 843	21,6%	789 679	21,8%	773 060	21,7%
6 - Ouvriers	1 405	18,2%	1 341	16,9%	12 287	17,2%	12 637	17,3%	633 033	17,4%	642 252	18,0%
7 - Retraités	1 066	13,8%	1 098	13,8%	9 415	13,1%	9 554	13,0%	372 191	10,3%	357 963	10,0%
8 - Autres sans activité professionnelle	1 026	13,3%	1 444	18,1%	11 411	15,9%	13 176	18,0%	649 022	17,9%	693 976	19,4%

Source : INSEE, Recensements de la Population RP - exploitation complémentaire

Note : Effectifs au lieu de résidence; âge en années révolues. La somme des modalités peut ne pas être égale à la ligne ensemble, en raison des arrondis.

- Une offre touristique variée, un territoire riche, une stratégie à définir

3 Balades curieuses ont été créées (sentiers d'interprétation) à Chénérailles, Lavaveix les Mines et Lioux les Monges. A Sermur est proposé un parcours de géocaching via Terra Aventura.

L'offre pêche est pour l'instant réduite. La promotion de nombreux sites de qualité (étangs, site de la rivière de la Tardes en catégorie 1) et un travail de fond pourrait être envisagé afin de mettre en liaison les acteurs.

Le site de La Naute est l'élément le plus structurant du territoire via ses activités complémentaires de site de baignade surveillée en été, de pêche, son offre de camping, la location de chalet, restauration et son animation musicale de grande qualité tout au long de l'année.

Beaucoup de sites sont remarquables du point de vue historique ou naturel, mais non professionnalisés et structurés. Cela contribue à un manque de visibilité.

L'accueil des touristes est effectué de manière diverse sur le territoire de cette nouvelle Communauté de Communes.

A Auzances, l'accueil et l'information des touristes est effectuée par un syndicat d'initiative (associatif) qui emploie 1 ETP. Ce SI a une convention avec l'ex-Communauté de Communes d'Auzances Bellegarde, même si cette ComCom n'avait pas pris la compétence tourisme. Ce SI n'a pas de site internet mais utilise et renseigne les éditions papiers du Guide touristique du Pays Combraille en Marche (avec Terres de Combraille).

A Chénérailles, un syndicat d'initiative associatif a également une convention avec l'ex-Communauté de Communes de Chénérailles et emploie un saisonnier pour la saison estivale. Le reste de l'année (de septembre à juin), une convention est signée avec l'Office de Tourisme des 4 Provinces pour la collecte et le traitement des informations. Ce SI n'a pas de site internet mais utilise et renseigne les éditions papiers du Guide touristique du Pays Combraille en Marche (avec Terres de Combraille, marque regroupant plusieurs offices du tourisme fonctionnant grâce à une convention de collaboration).

Depuis 2015, l'ex-Communauté de Communes du Haut Pays Marchois n'a plus qu'un Office de Tourisme communal sur Crocq, en convention avec la commune de St Oradoux Près Crocq. Le personnel de l'OT est mis à disposition par l'association de sauvegarde du patrimoine de Crocq. Cet OT possède un site internet, rattaché au site de la commune. Les informations touristiques sont relayées dans le Guide touristique du Pays Sud Creusois.

Ainsi, seules les missions de base sont remplies : accueil et information sont remplies. Les limites actuelles se trouvent également avec l'exemple de la communication qui dépend de différents territoires et structures. Certaines pistes de travail pourraient être envisagées : communication mutualisée via site internet, éditions papiers

Actuellement, une réflexion est en cours afin de structurer la compétence tourisme au sein de la nouvelle Communauté de Communes, via un Office de Tourisme intercommunal qui prendrait en charge, l'accueil, la communication, le développement et l'animation des acteurs touristiques du territoire.

En matière d'hébergements touristiques marchands, la Communauté de Communes est le premier territoire de la Creuse en nombre de lits marchands. Elle compte 1 hôtel (8 lits), 7 campings (536 emplacements) et 3 aires d'accueil de camping-car. Deux campings sont homologués, quatre ne sont pas classés et un propose le camping à la ferme. On trouve 145 lits en chambres d'hôtes (15 sont labellisées, 9 ne le sont pas). Il existe tout de même 84 établissements en meublé (456 lits), dont la plupart sont classés ou labellisés. A noter également, l'existence de trois hameaux de gîtes (146 lits) sur le territoire ; une offre rare qui répond aux exigences d'une clientèle de type tribu pour regroupement familial en période de vacances scolaires (été, fêtes de Noël etc). Enfin, on peut trouver un centre de vacances (65 lits) et un gîte d'étape (16 lits) On peut enfin noter que le seul gîte éco-labelisé "coconlaine" de l'ex région Limousin se situe sur le territoire de la communauté de communes (Champagnat).

Concernant l'hébergement non-marchand, le nombre de résidences secondaires a connu une progression constante depuis 1975 et représente aujourd'hui 23.11% du parc de logements; ce qui a un impact direct sur la fréquentation touristique saisonnière.

L'offre de restauration est variée sur le territoire (repas ouvriers, pizzeria, créperie, restaurants traditionnels...). On peut noter que le territoire compte 2 restaurants gastronomiques membres de Toques Blanches du Limousin. Cette offre est tout à fait adaptée à la demande touristique. Néanmoins, un effort serait à faire au niveau des jours et plages d'ouverture, surtout en période estivale.

### ● **L'enjeu de la mobilité, des déplacements et du numérique**

Le département est bordé par trois autoroutes latérales (A89, A20 et A71), avec un axe principal transversal, l'axe centre Europe Atlantique (la RCEA) doté de trois échangeurs sur le Pays. Hors de cet axe, les voies de communication sont peu développées, plaçant les territoires en situation enclavée. Un axe nord sud (axe Est Limousin) emprunte les RD 917, 997 et 990.

Les déplacements pendulaires hors du territoire vers Montluçon, Guéret ou Aubusson, pour des raisons professionnelles, mais également pour la consommation, les loisirs, la culture, la santé et d'autres services sont importants. La mobilité domicile travail, par exemple : 72% des actifs habitant le territoire travaillent sur le Pays et 28% travaillent hors du territoire dont 10% hors de la région (Auvergne et Centre principalement), 8,5% sur le sud Creuse, 8% sur Guéret. Dans l'autre sens, 82% des actifs travaillant sur le Pays, habitent le territoire et 18% habitent hors du territoire.

En matière de transports collectifs, trois lignes TER demeurent (2 routières et une ferrée) ainsi que 8 lignes de car Transcreuse au départ d'Auzances, Montluçon, Boussac et

Chénéraillles. L'essentiel des déplacements s'effectue en voiture. Par ailleurs, le co-voiturage s'organise peu à peu sous l'égide du Conseil Départemental.

L'enjeu de l'accès au Très Haut Débit, ici, comme dans d'autres territoires ruraux, apparaît comme prioritaire. La Communauté de communes est d'ores et déjà engagée dans le SDAN Pilote. Un certain nombre d'entreprises « isolées » a pu bénéficier d'un raccordement à la fibre.

On voit apparaître le caractère fondamental et transversal de la mobilité des personnes, des marchandises et de l'information sur un territoire à faible densité. Il existe un véritable problème social de mobilité des personnes en difficulté ou des personnes âgées, doublé d'un risque de fracture numérique.

- **La question énergétique : un potentiel fort et transversal**

Comme pour tout territoire rural, la question de l'énergie est un enjeu transversal et essentiel. Pour la traiter, le territoire dispose de deux leviers : réduire les consommations d'énergie et augmenter le volume de production d'énergies renouvelables.

Les consommations d'énergie sont l'élément clé sur le territoire. L'état du bâti résidentiel et tertiaire relativement ancien amène une facture énergétique particulièrement importante. La question des transports, énergivore, et le travail mené sur le réseau de mobilité territorial apportent de nouvelles perspectives (cf. paragraphe mobilité). La question des déchets est également essentielle. Le territoire dispose donc d'un potentiel immense de développement, touchant le pouvoir d'achat des ménages, la qualité du bâti... Cette thématique des consommations reste cependant intimement liée à une question de changement de comportement.

La question de la production d'énergie renouvelables est principalement le fait d'initiatives privées qui restent peu importantes sur le territoire. Le potentiel de développement éolien, hydroélectrique, biomasse, solaire est conséquent et offre de nombreuses opportunités. Le Syndicat des Energies de la Creuse travaille au développement de projets solaires et biomasse, et le Pays Combraille en Marche travaille sur le développement de filières pour approvisionner localement ces projets. Les changements de chaufferies fuel vers des chaudières biomasses sont des éléments essentiels dans la concrétisation de ce potentiel de développement au vu de l'importance du potentiel bois sur le territoire.

Le projet de la Chaufferie d'Arfeuille Châtain, financé en partie grâce au Conseil Départemental de la Creuse sur des fonds « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), permettrait de structurer l'offre et la demande sur la filière bois locale.



Le Bilan Carbone du Département illustre parfaitement les caractéristiques du territoire. Les émissions de gaz à effet de serre proviennent principalement du secteur agricole (environ 40%) et des déchets environ (20%), avec une représentation importante des transports (13% environ) et du résidentiel (8%). Si la surreprésentation du secteur agricole est importante, elle est essentiellement due aux Orientations Technico-économiques des exploitations du territoire, dont l'activité est largement tournée vers de l'élevage ovin ou bovin. Les autres items illustrent en parallèles les éléments clés du territoire dans le potentiel de développement offert par la question énergétique.

Ce potentiel est donc actuellement sous-exploité sur le territoire. Il s'agit cependant d'une opportunité forte qui touche au domaine économique (structuration de filières, augmentation du pouvoir d'achat), social (réduction de la précarité énergétique), environnemental et sanitaire (amélioration de la qualité de l'air, de l'eau), et à l'attractivité de la Communauté de communes.

- **Des initiatives culturelles riches**

Le territoire dispose d'un tissu associatif dense, notamment dans le domaine culturel. Certains de ces acteurs sont reconnus comme des acteurs majeurs au niveau départemental, voire régional, comme l'association Naut'Active proposant une programmation essentiellement musiques actuelles, du printemps à l'automne ou l'association Pays Sage, proposant des événements phares : Les Bistrots d'Hiver, Chemin de rencontres, sans oublier le café de l'Espace à Flayat ou encore le théâtre des soleils à Mérinchal. Autour de ces figures emblématiques, une constellation d'associations, plus modestes, participent à la dynamisation de la vie locale, offrant tantôt des soirées de théâtre amateur, tantôt des petits concerts estivaux.

Cette vie culturelle riche, vectrice de cohésion sociale, est néanmoins fragile. Ces associations, bénéficiant parfois d'équipements, de lieux propres, ont besoin d'un appui politique fort et d'une vraie volonté stratégique pour les maintenir comme de véritables facteurs de développement local.

De part leur renommée, certaines des manifestations culturelles organisées sur le territoire engendrent des retombées économiques non négligeables : nuitées, restauration, achat auprès des commerçants locaux, sans oublier l'emploi. En effet, certaines associations ont des salariés, de façon pérenne (CDI) ou intermittente (techniciens son, lumière, etc.).

Il ne faut pas oublier non plus les retombées moins visibles mais tout aussi importante comme l'attractivité du territoire, le changement d'image que le développement culturel permet d'opérer.



## **B) Les enjeux du territoire**

ANALYSE ATOUTS FAIBLESSES / OPPORTUNITÉS MENACES (AFOM) => LES ENJEUX

Thèmes	Forces et opportunités	Faiblesses et menaces	Enjeux à traiter en terme de développement local sur le territoire	Enjeux à traiter spécifiquement dans le Contrat de ruralité
Économie, artisanat, commerces, services, agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Une forte présence agricole tournée vers l'élevage bovin (viande) principalement</li> <li>-Un tissu artisanal encore dense avec un réel potentiel d'activité et d'emplois</li> <li>-Des efforts réalisés en matière de mise en tourisme du territoire (aménagement de sites, qualification des hébergements, réseau des OTSI...)</li> <li>-Un développement important de la production d'énergies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Faible valorisation des productions locales sur le territoire (peu de valeur ajouté)</li> <li>-Pratique des circuits courts à développer</li> <li>-Difficulté d'enrayer le déclin du commerce traditionnel</li> <li>-Age des chefs d'entreprises et des exploitants agricoles</li> <li>-Structuration touristique qui n'est pas achevée et mise en marché de l'offre insuffisante</li> <li>---Impact paysager des ENR et gestion durable de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Se mettre en capacité d'observer et de valoriser les ressources locales</li> <li>- Formation et apprentissage, donner l'envie d'entreprendre</li> <li>-Transmission et reprise des activités</li> <li>-Poursuivre la dynamique d'accueil de nouvelles populations et de porteurs de projets (accompagnement)</li> <li>-Créer et structurer une offre de services adaptée aux besoins</li> <li>-Diversification économique,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'apprentissage et la formation</li> <li>Mise en marché de l'offre touristique</li> <li>Services et nouveaux lieux pour entreprendre</li> <li>Stratégie énergétique de territoire</li> <li>Stratégie alimentaire de territoire</li> </ul>

	renouvelables à partir de ressources locales -L'émergence de circuits courts : écoconstruction, laine, alimentation... -Axe structurant de la N.141	ressource (points de vigilance) -Faible culture de l'entreprise produits/filières/marchés	émergence de nouvelles filières -Structuration touristique à envisager comme un préalable, poursuivre la qualification et la commercialisation de l'offre -Devenir un territoire à énergie positive	
Cadre de vie, environnement et paysage	-Une richesse naturelle et environnementale, présence de très nombreux étangs et de zones humides, bocage encore préservé -Un cadre de vie préservé (espace, tranquillité) -Un bâti traditionnel de qualité disponible et peu cher -Un petit patrimoine vernaculaire à valoriser	-Faible conscience de la valeur du patrimoine naturel et culturel -Dévitalisation des bourgs centres (baisse de la population) -Un parc de logements anciens à rénover, déperdition énergétique importante -Risque de banalisation en manière de constructions neuves	-Informers, sensibiliser sur l'environnement et la qualité de l'eau -Sensibiliser la population à la qualité architecturale et paysagère -Poursuivre la valorisation des bourgs centres : aménagement des espaces publics, mise en valeur des éléments de typicité -Mener une politique du logement et de	Développement culturel et patrimoine  Stratégie énergétique de territoire

	-Réalisation d'études globales d'aménagement de bourgs (St Sylvain Bellegarde, Bussière Nouvelle, Chénérailles)		l'habitat (rénovation énergétique) -Planification et urbanisme : élaborer un SCOT et des PLUi -Valorisation du patrimoine en lien avec le tourisme et la culture	
Cohésion du territoire	-Un tissu associatif dense avec une offre d'activités importante -Une politique culturelle ambitieuse qui trouve son public -Un Pays « intégré » : un territoire/un projet/une stratégie/une équipe -Ancienneté des démarches de développement locale depuis les années 1970, habitudes fortes de coopération et de	-Un territoire peu en confiance, qui cède souvent au repli sur lui-même -Diminution et vieillissement de la population -Situations nombreuses d'isolement et de précarité -Etat de santé de la population et désertification médicale -Un certain enclavement (marge) : mauvaise desserte, éloignement de la Préfecture de	-Enjeu collectif de la gouvernance et du pilotage du projet de territoire -Favoriser les démarches de formation et d'échanges pour tous les acteurs du territoire -Faire évoluer l'image et les perceptions, donner confiance et mettre en mouvement -Politique culturelle de territoire (pratiques et diffusion),	Montée en débit et usages du numérique  Développement culturel et patrimoine

	<p>mutualisation -Un Pays « d'impulsion » qui expérimente -La mobilisation des acteurs privés et publics autour des projets (participation) -Une reconnaissance Agenda 21 du Projet de territoire en cours -</p>	<p>Région Bordeaux, attraction de l'Auvergne, mauvaise desserte en matière de téléphonie et Haut débit -Fragilisation due aux incertitudes sur l'évolution des périmètres et aux diminutions de crédits</p>	<p>saison culturelle, charte des éco manifestations -Politique enfance/jeunesse -Mettre en œuvre un réseau de mobilité territorial, favoriser l'accès au très haut débit -Structuration d'une offre de soins de premier recours, animation du Combraille Réseau Santé</p>	
--	--	---	---	--

### C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

#### C-1 - Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental)

Priorité	Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement initial (début 2015) dans le département	Etat d'avancement dans le département au 31 mars 2017	État d'avancement sur le territoire de la communauté de communes de Auzances-Bellegarde, Chénérailles, Haut Pays Marchois
<b>Priorité 1 : Garantir à tous l'égalité d'accès aux services</b>	<b>UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PARTOUT EN FRANCE</b>	Mesure 1 : 1000 maisons ou pôles de santé d'ici 2017	Ouverture de 1000 maisons ou pôles de santé d'ici 2017	Nombre de maisons en service	2017	2 MSP et 4 pôles de santé	-3 MSP sur 4 sites (La Celle Dunoise, Boussac, Bourgneuf + St Dizier Leyrenne) - 1 MSP multi sites (Crocq, Mérinchal, Faux la Montagne, Royère de Vassivière., La Courtine) - 4 pôles de santé (combraille réseau santé, Bourgneuf, la Ciate, Ouest Pays de Guéret) - 4 projets immobiliers de MSP en cours (St Vaury, Evaux, Chambon, Auzances) - 2 projets de santé en recherche de portage immobilier (Aubusson, Guéret) - 2 projets en cours d'élaboration sur 4 sites (La Souterraine/Fursac, Le Grand-Bourg/Marsac)	MSP multisites : Crocq, Mérinchal
		Mesure 2 : Faciliter l'installation de jeunes médecins	Atteindre 1700 Contrats d'engagement de service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA)	Nombre de contrats	CESP : 1500 fin 2017 dont 1200 fin 2015 et PTMA : 2016		7 contrats signés en 2016	Contrats signés en 2016
		Mesure 3 : Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	100 équipes de soins rémunérées	% de maisons de santé signataires	2017		<i>Les 3 MSP adhérent au règlement arbitral</i>	
		Mesure 4 : Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Contrat de rémunération supplémentaire pour 700 médecins en zone isolée/ Accès aux urgences en 30 mn	Nbre de contrats et part pop couverte	2015		La rencontre du 6 décembre 2017 (ARS + Conseil de l'ordre + CH Guéret + SAMU + MCS) a permis de faire le point sur le dispositif « médecins correspondants SAMU » (MCS)  <i>au 31 mars 2017 : 3 MCS</i>	
	<b>1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX RENDRE SERVICE</b>	Mesure 6 : Ouvrir 1000 maisons de services au public d'ici la fin 2016 grâce au partenariat avec la Poste	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	Nbre de MSAP ouvertes dont celles issues du réseau la Poste	Fin 2016	2 (RSP de Dun le Palestel et RSP de Bourgneuf)	8 MSAP au 15 octobre 2016 (Dun le Palestel, Bourgneuf, Chénérailles, Chambon sur Voueize, Bénévent l'Abbaye, Royère de Vassivière, La Courtine, Saint Sébastien)  13 MSAP au 1 <sup>er</sup> avril 2017 : les 8 MSAP précédemment listées auxquelles se sont rajoutées la MSAP de Bonnat, la MSAP de Boussac, la MSAP de Crocq avec une antenne à Flayat, la MSAP/Poste de Mérinchal et la MSAP/Poste de Genouillac	MSAP : Chénérailles la MSAP de Crocq avec une antenne à Flayat, la MSAP/Poste de Mérinchal
		<b>L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE</b>	Mesure 9 : Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'internet haut débit des écoles les plus isolées	Connexion en haut débit des écoles et mise en réseau	Nbre d'écoles connectées	Fin 2015 et 2016	Collège connecté : Bénévent l'Abbaye Ecoles connectées : Bénévent l'Abbaye, Marsac, Mourioux Vieilleville, Le Grand-Bourg	En cours
	Mesure 10 : Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles		Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	Nbre de conventions	2015-2017	Convention départementale		

EDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 11 : Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	Etablir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire	Nbre de PEDT	2015	100 % des PEDT signés	7 PEDT renouvelés au titre de la période 2016-2019	
	Mesure 12 : Promouvoir un aménagement équilibré du territoire	Doubler les conventions de développement culturel (300 actuellement tous territoires)	Nombre de conventions	2015-2017			
	Mesure nouvelle du 14/09 (n°8) : Créer 100 plates-formes de mobilité dans les centres-bourgs	Créer 100 plates-formes de mobilité	Nbre de plates-formes opérationnelles/cofinancées				
DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIÉES AU COEUR DES RURALITES	Mesure nouvelle du 14/09 (n°10) : Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres	Une borne de recharge électrique tous les 50 km	Nbre de bornes de recharge	Fin 2017		Réflexion en cours sur le département dans le cadre du schéma des mobilités du conseil départemental de la Creuse	Projet 2017 : maillage du territoire de la CC en bornes de recharge électriques
	Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit	montants engagés Etat/collectivité	fin 2015 et 2016		convention ZAMII signée en novembre 2015 avec ORANGE prévoit le déploiement du FTTH sur l'agglomération du grand Gueret entre 2016 et 2022 – SDAN PHASE 1 : 62 opérations de MeD sur le 23 sont en cours, représentant un investissement de 7 M€ en 2016 pour un total de 68 M€ entre 2016 et 2021 au bénéfice de 7000 lignes, 20000 foyers.	convention ZAMII signée en novembre 2015 avec ORANGE prévoit le déploiement du FTTH sur le territoire de l'EPCI entre 2016 et 2022 – SDAN PHASE 1
ACCES AU NUMERIQUE ET CONNEXION AU TELEPHONE MOBILE, DES IMPERATIFS POUR L'ATTRACTIVITE	Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Couverture de toutes les communes françaises (3300 centres bourgs en 2G et 3600 en 3G)	Nbre de communes non couvertes	fin 2016 pour 2G et calendrier à préciser pour 3G (2017)	Depuis 2003 et le début de la phase 1 du plan « Zone Blanche », les investissements via le FEDER ( 493 283 € ) et le FNADT (352 346 €) représentent pour les 27 communes creusoises traitées, 60 % du total des travaux réalisés	Programme ZB 2016 : 3 communes reconnues ZB : CHARRON – CHAMBONCHARD - JANAILLAT Opérateur leader : FREE Télécom Contact avec les communes pour travail en amont de la phase de prise en charge par le programme national de déploiement - 100 000 € aide Etat par pylône. Nouvelle campagne de mesure 2016 : 61 communes ont demandé à être mesurées.  Programmes 800 sites : R.A.S.  Un appel à projet est lancé pour permettre aux 3 communes d'adhérer à un groupement de commande . Les 3 communes ont jusqu'au 28 avril pour répondre à l'AAP. Le syndicat mixte Haute-Saône Numérique est retenu par l'agence du Numérique pour prendre en charge ce groupement de commande. Parallèlement une nouvelle campagne de mesure s'est déroulée : 9 communes creusoises ont été retenues en ZB. La plate-forme France Mobile mise en route en février 2017 permet aux communes et autres EPCI de signaler un déficit de couverture. Une première vague de 6 dossiers ont été transmis au préfet de région pour expertise par les opérateurs.	Programme ZB 2016 : 3 communes reconnues ZB : CHARRON
	Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	susciter des volontaires	nbre de GIEE créés	dès 2015	2	6 GIEE agréés (pour 43 exploitations concernées) fin 2016 Un septième GIEE agréé au 31 mars 2017 (11 exploitations concernées)	
UNE AGRICULTURE LOCALE COMPETITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT	Mesure 27 - Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF)	susciter des volontaires	Nbre de GIEEF créés	mars-septembre 2015	0	0 Dispositif complexe et peu incitatif en l'état actuel : 1 seul GIEEF créé en France au 01.04.17 en Rhône-Alpes. Le CNPF va l'inscrire à son contrat d'objectif en 2017, si l'État améliore l'incitation par le biais d'aides. Ensuite, l'objectif du CRPF NA sera d'en susciter 1 en Creuse.	0

Priorité 2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux



	<b>DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ADAPTES AUX TERRITOIRES RURAUX</b>	Mesure 29 - Lancer des «contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux»	Lancer les contrats	Nbre de contrats SPOTT signés	sélection des premiers sites mi 2015			
	<b>LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX</b>	Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	Traiter plus de 45 000 logements.	Nbre de logements traités	2015	273 dossiers agréés en 2015	66 dossiers agréés au 16/11/2016 17 dossiers agréés au 29 mars 2017	X dossiers agréés
	<b>LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE</b>	Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive	Suivi et évaluation de l'AAP (212 lauréats, 163 en cours de labellisation)	Nbre de lauréats	immédiat	1 territoire lauréat 2 territoires en devenir	5 territoires lauréats pour un montant d'aide de 4 100 000 €  A noter, le PNR Millevaches en Limousin est aussi lauréat à l'AAP TEPCV : les communes creusoises du PNR bénéficient à ce titre d'aides pour certaines actions	La CC bénéficie pour quelques communes du plateau de Millevaches du TEPCV du PNR. Pour les ex Communautés de communes de Auzances-belegarde et Chénérailles du TEPCV du pays Combraille en Marche Et pour l'ensemble de la CC de celui du Conseil départemental (mobilité, habitat)
		Mesure 35 - Développer la méthanisation	installer 1500 méthaniseurs en 3 ans	Nbre de méthaniseurs en fonction	AAP ouvert jusqu'en septembre 2017			
	<b>AIDE A L'ELABORATION ET AU SUIVI DES PROJETS DE TERRITOIRES : L'INGENIERIE PUBLIQUE</b>	Mesure 37 - «AIDER» (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural)	Créer 3 missions AIDER + 4 en territoires de montagne	Nbre de territoires aidés	2015 - 2016	Mission AIDER lancée le 31 mars 2016 sur le tourisme et gouvernance du lac de Vassivière. Inspecteurs et contrôleurs généraux désignés : pour le CGEDD Bruno Farénioux et Anne Florette, pour le CGAAER : catherine de Menhière, pour le CGEFI : Hubert Blaison et Marie Hélène Dupin	Réunion de lancement le 20 sept 2016. Ateliers les 15, 16 et 17 nov.  Plusieurs déplacements de la mission AIDER et rencontres avec les acteurs du lac de Vassivière de novembre 2016 à mars 2017. Deux rencontres avec les sous-Préfètes de Bellac et Aubusson Rapport attendu pour la fin de l'été 2017	Non concernée par l'opération
	<b>LA DIFFUSION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</b>	Mesure 38 - Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique	Lancement d'un nouvel AAP	Nombre de territoires/porteurs de projet concernés	Lauréats en janvier 2016			
	<b>LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITE, LEVIERS DU DYNAMISME DES COMMUNES</b>	Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale	publication du décret du contrat de revitalisation commerciale (loi ACTPE)	nbre de CRC signés	01/04/2015			
<b>Priorité 3 - Assurer la mise en réseau des territoires</b>	<b>VERS DES COOPERATIONS VILLE/CAMPAGNE</b>	Mesure 44 - Expérimenter les premiers contrats de réciprocité « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires	expérimentation avec 4 binômes volontaires	Territoires concernés	printemps 2015-2016			
<b>Priorité 4 : Accompagner les collectivités</b>		Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.	Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres-bourgs	Conventions de cofinancement signées et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020			



et les territoires		Mobiliser la DETR	Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE	Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020			
-----------------------	--	-------------------	---	---	---	--	--	--



## C-.2 -Présentation de la stratégie de l'État sur le territoire et déclinaison du schéma régional de développement économique , d'innovation et d'internationalisation se la région Nouvelle Aquitaine

### C.2.1 – Stratégie de l'État

L'État, avec ses services préfectoraux, dans sa nouvelle forme de mise à disposition d'ingénierie territoriale est pleinement impliqué dans les territoires et notamment sur celui d'Auzances-Bellegarde, Chénérailles et Haut Pays Marchois et ce, avec l'appui des directions départementales interministérielles (DDT et DDCSPP).

Cette implication de l'État au côté des élus se traduit aujourd'hui par une mobilisation importante des moyens d'intervention financiers au service des grandes priorités d'investissement définis par le gouvernement au service des territoires ruraux et qui se retrouvent aujourd'hui dans les 6 volets du contrat de ruralité.

En témoignent d'ailleurs, les plans de financement prévisionnels des projets présentés au contrat de ruralité. **Ces plans de financement prévisionnels, ont été, pour chaque projet, étudiés en concertation avec les services de la Préfecture de département qui présente les prévisions de financement à monsieur le Préfet de Région.**

L'État, soucieux de garantir à tous, un accès de qualité aux services publics, veille à un maillage du territoire dans ce domaine et accompagne, tant techniquement que financièrement, les élus et les porteurs de projets dans ce sens.

Les maisons de santé pluridisciplinaire, offrent et offriront, à terme, un cadre d'exercice collectif à même d'attirer les professionnels de santé.

L'élaboration du schéma départemental d'accessibilité des services au public associe les élus et les partenaires privés et publics, concernés, dans le but de résorber , dans l'ensemble du département de la Creuse, les difficultés d'accès relevés.

La conclusion d'un contrat de ruralité sur ce territoire serait donc la suite logique de l'intervention de l'État en faveur de la ruralité dans laquelle se retrouve pleinement les 6 volets du contrat de ruralité . Elle présente l'avantage de donner un cadre formel à une collaboration effective en plus de conférer un levier aux initiatives vers lesquelles seront fléchées les fonds dédiés au contrat.

L'État partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat et participera au co-financement de certaines actions du plan pluriannuel, en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifique, notamment par le recours à la DETR, au FNADT, au FSIL, etc. Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du Contrat.

## **C.2.2 – La Stratégie de la région Nouvelle Aquitaine**

Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation de la région Nouvelle Aquitaine (SRDEII) s'articule autour de quatre principes politiques complémentaires :

- La création d'écosystèmes dynamiques
- L'innovation et la compétitivité
- le développement solidaire des territoires
- La complémentarité des efforts au service du développement économique

### **C.2.2.1 - Le contrat de plan État Région Limousin 2015 – 2020**

Les collectivités territoriales creusoises ont établi leurs projets en se basant sur les 6 volets affichés dans le CPER Limousin 2015 – 2020. :

- mobilité multimodale
- enseignement supérieur, recherche et innovation
- transition écologique et énergétique
- numérique
- innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur
- volet territorial

Ces différents volets sont repris globalement pour la région Nouvelle Aquitaine.

### **C-3 État des dispositifs concernant le territoire de la communauté de communes de Auzances-bellegarde, Chénérailles, Haut Pays Marchois**

Les secteurs d'Auzances et Chénérailles sont à l'origine de la création de l'Association de Développement Haute Marche Combraille (ADHMC) dans les années 1970. Cette antériorité traduit une tradition de coopération et de mutualisation très forte ainsi qu'une grande habitude du montage de projets et de politiques territoriales.

#### **LA FABRIQUE DES FUTURS : SCENARIOS CREATIFS POUR TERRITOIRE POSITIF**

La présente candidature de la Communauté de Communes CABHPM au Contrat de ruralité s'inscrit dans la continuité du Projet de territoire 2015/2020, élaboré en vue de la préparation des nouveaux Contrats de cohésion territoriale régionaux, selon une démarche expérimentale nommée : LA FABRIQUE DES FUTURS.

En effet, fin 2012 le Pays Combraille en Marche a entamé une réflexion sur le renouvellement de sa Charte 2005/2015 en questionnant les méthodes habituelles d'élaboration de projets de territoires. Démarche dont le point d'orgue fut une résidence de « mise au gris » à Paris en décembre 2012. C'est ainsi qu'entre l'été 2013 et l'automne 2014, pendant un peu plus d'un an, a été menée l'expérience de la Fabrique des futurs en partenariat avec les cinq communautés de communes du territoire et le soutien du Conseil Général de la Creuse et du Conseil Régional du Limousin. Politiques territoriales et programmes européens post 2014 étaient en ligne de mire, tout comme une reconnaissance Agenda 21 est envisagée (candidature en cours).

Nous nous sommes attachés à l'emploi de techniques créatives, en s'appuyant sur l'outil vidéo et le concept de « sociale fiction » pour faire dialoguer un maximum de personnes entre elles et les inviter à se projeter vers un futur désirable.

Futur désirable qu'il s'agit de décrire et de rendre tangible grâce à la mobilisation de médias nouveaux comme la maquette ou la vidéo afin de rendre concepts et idées plus concrets pour susciter l'adhésion et la confiance en des figures nouvelles du territoire.

De cette coopération, nous l'espérons, naîtront les conditions propices au changement et à l'innovation.

« Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau et non pas pour se battre contre l'ancien » Dan Millman

L'ouverture d'un tiers lieu sur une commune centrale du territoire (Chambon sur Voueize) pendant les mois de mai, juin et juillet 2014 pour faciliter la concertation autour de la construction du Projet de territoire fut un temps fort. Dans cette ancienne quincaillerie, devenues FABLAB territoriale, se sont succédées les séquences « Chantier » et les séquences « Inspiration ». C'est ainsi que la priorité ciblée du GAL pour la nouvelle génération de programmes européens s'est peu à peu dessinée, qu'elle s'est imposée, comme on le verra plus loin.

Le Pays fut accompagné par l'équipe de designers de Plausible Possible (Paris) sur un chemin balisé en quatre étapes :

- 1 - La cartographie positive : mettre en avant les initiatives et les perceptions positives
- 2- La formulation et le choix des défis du futur
- 3 - Les images désirables du futur : écriture et tournage des scénarios
- 4 - La feuille de route et le pilotage du projet

Deux séries d'ateliers des actions concrètes ont été organisées en septembre dernier pour finaliser le programme d'actions, préparer la candidature Leader et rédiger les différentes fiches-projets.

A l'issue des travaux de la Fabrique des futurs, les documents produits sont les suivants :

- 1 Déroulé du projet
- 2 Enseignements
- 3 La marque de fabrique (affiche)
- 4 La marque de fabrique ou l'organisation apprenante (notice)
- 5 La ronde des transitions (affiche)
- 6 Les 8 défis thématiques (affiche)
- 7 Défis thématiques, images désirables et actions concrètes
- 8 Scénarios

Les huit épisodes tournés en vidéo sont en cours de montage, ils seront projetés lors d'une tournée sur le territoire en début d'année 2015, l'occasion de partager à nouveau la stratégie et d'en débattre. Ils seront également visibles sur le site de la Fabrique des futurs. Ces épisodes s'intitulent :

- Le jardin pédagogique
- Les énerpiculteurs
- La patronne de la supérette
- La fabrique d'entrepreneurs
- La station services publics
- L'agence immobilière nouvelle génération
- L'ancienne boucherie

- Le nouveau médecin

## **LE PROGRAMME EUROPÉEN LEADER 2015/2020 : ‘LE FABLAB TERRITORIAL, RESSOURCES ET TRANSITIONS’**

Le programme 2015/2020 pour le GAL couvre le territoire des deux CC Nord et Sud du Pays Combraille en Marche (l'ex-Communauté de Communes Haut Pays Marchois rejoindra le Pays à partir du 1er janvier 2018)

Sur cette zone, les procédures de développement se succèdent depuis 1982, ce qui confère une tradition de coopération et de mutualisation. L'atout majeur est peut-être celui de faire coïncider sur un même périmètre, un projet de territoire, des dispositifs et des programmes et une équipe d'animation (Pays « intégré »). Une véritable culture du développement local, du partenariat, de la coopération et de l'innovation est ancrée. A ce titre, stratégie globale de développement du territoire et programme Leader sont étroitement corrélés de même que leur gouvernance.

Sortir de l'idée qu'ici il n'y a rien et reconsidérer nos ressources. Ces ressources peuvent être matérielles : matières premières et leur transformation (bâtiment, éco construction, matériaux « biosourcés » ...), à la production d'énergies renouvelables, aux productions agricoles et à l'alimentation. Ces ressources peuvent être aussi immatérielles comme la production de nouveaux services en milieu rural pour répondre à de nouveaux besoins (services à la personne, mobilité, commerce...). Surtout les premières ressources à considérer sont les ressources humaines, qui sont notre priorité : les hommes et leur capacité à s'organiser. Tout ce qui va permettre aux acteurs de coopérer, d'apprendre ensemble, de se former ensemble, d'évaluer et de piloter ensemble est fondamental.

Le Pays a participé aux programmes Leader Creuse 1 et 2 et a porté ensuite directement les Programmes Leader+ et Leader (avec 6 projets de coopération). La dernière programmation répondant à la priorité ciblée : « L'attractivité en Marche, créer les conditions nouvelles d'un territoire viable, attractif et vivant », le bilan fait apparaître un montant total Leader payé de 93 052 €, pour un montant d'investissement total de 187 712 € pour les 11 projets déposés par les anciennes communautés de communes d'Auzances-Bellegarde et de Chénérailles.

Deux projets de coopération ont largement fait parler d'eux : le développement d'une filière laine locale (mérinos noir) via un projet de coopération transnationale et le projet « Touchons du Bois, la haie un concentré de ressources et d'énergies » où les 2 communautés de communes ont très largement participé.

Les fiches développement - priorités issues des Défis de la Fabrique des Futurs

### ***1- Coopérer pour innover***



La coopération va plus loin que le travail en réseau. La coopération est conçue comme une partie intégrante de la stratégie locale de développement et non comme un élément ajouté à celle-ci; elle permet aux acteurs locaux d'élargir leurs horizons afin d'améliorer les stratégies menées au niveau local. La collaboration par-delà les frontières établies est un moyen d'avoir accès aux informations et aux nouvelles idées, de tirer profit de l'expérience d'autres régions ou pays, d'encourager et de soutenir l'innovation, et d'acquérir des compétences et des moyens en vue d'améliorer ses propres projets : la coopération est donc considérée comme un important facteur de progrès, l'échange fructueux d'informations ayant des répercussions positives. Le principal résultat escompté de la coopération est l'apprentissage mutuel. En adoptant une dimension transnationale et interterritoriale, les initiatives locales contribuent également à l'émergence d'une identité européenne aux côtés des identités locales, régionales et nationales.

## ***2- Fonctionnement et animation du GAL***

sous mesure 19.4

Les expériences Leader+ et Leader ont démontré que pour réaliser les missions en consacrant un temps important à l'animation de terrain nécessitent un personnel qualifié dédié au programme. À noter que l'animation pourra venir renforcer le volet suivi de gestion du programme comme par le passé. Selon leurs domaines de compétences, les chargés de mission seront associés pour accompagner les animateurs Leader auprès des porteurs de projets. Elle offre également la possibilité d'une expertise croisée sur des projets de plus en plus complexes et « multi-entrées ».

## ***3-Montée en débit et usage du numérique***

Le numérique est un enjeu fort dans la construction des territoires ruraux de demain. L'accessibilité numérique est aujourd'hui un facteur d'attractivité pour les porteurs de projets et les nouveaux arrivants. Il s'avère d'abord indispensable de faciliter cet accès par le déploiement d'un réseau conforme aux objectifs du SDAN. D'autre part, la médiation indispensable à la maîtrise des outils numériques ne doit pas être mise de côté. Les temps de formation aux usages du numérique doivent prendre une forme nouvelle permettant les échanges intergénérationnels. Enfin, des outils nouveaux mêlant mobilité physique et virtuelle doivent voir le jour pour répondre aux nouvelles attentes des usagers de demain.

L'objectif central est de parvenir à connecter le territoire au reste du monde et tendre vers un désenclavement numérique total. Améliorer l'accessibilité au numérique c'est aussi renforcer l'attractivité vis-à-vis des nouvelles populations qui souhaitent s'installer en milieu rural. L'enjeu est de pouvoir répondre aux usages domestiques et professionnels : limiter la fracture numérique et permettre l'e-inclusion, permettre l'implantation de nouvelles activités liées au numérique et pouvant bénéficier des avantages d'un foncier peu coûteux. Développer le numérique dans les activités économiques c'est aussi concourir à la diversification économique en permettant l'installation de nouvelles activités utilisant le très haut débit.

Enfin, la connexion systématique au « Réseau » conduit à développer de nouveaux espaces hybrides répondant à la diversité des pratiques, à la jonction entre vie professionnelle et personnelle. L'enjeu est ici de faciliter l'expression des nouveaux usages induits par le numérique à travers le développement des tiers-lieux ou autres maisons des services. Sur le plan opérationnel, il s'agit de développer les réseaux selon les objectifs du SDAN régional, de mettre en place des temps d'échange sur les pratiques du numérique, et de développer les nouvelles formes de lieux hybrides.

#### ***4- Valoriser les ressources culturelles et patrimoniales***

Priorité 1: développement culturel et artistique

Priorité 2: mise en valeur du patrimoine

Par ailleurs, l'identité du territoire n'est pas toujours valorisée comme il se doit, on constate même parfois une tendance au dénigrement. L'identification, la sauvegarde voire la protection et la valorisation des patrimoines au sens large du terme doivent permettre de renforcer l'identité mais aussi redonner confiance aux habitants. Il s'agit de soutenir les actions de connaissance, de sauvegarde et de protection, de rénovation et/ou de valorisation du petit patrimoine rural non protégé ou des patrimoines immatériels (légendes, traditions, mémoire, savoir-faire...). La culture est envisagée ici d'abord en interne comme un moteur du développement local pouvant permettre de faire évoluer les représentations du territoire et donner une certaine fierté aux habitants. Elle est facteur de lien et de convivialité. A l'extérieur, elle contribue au façonnage d'une image d'un territoire vivant et attractif. Le défi consiste à ne pas rester dans une logique passive d'offre et de "consommation" culturelle mais au contraire d'inciter le spectateur à prendre part à la vie culturelle.

Il s'agit de s'appuyer sur les richesses patrimoniales (à préserver et à transmettre), culturelles et artistiques locales, de les valoriser afin d'améliorer visiblement le cadre de vie et de restituer une forme de fierté aux habitants. Cette mesure contribue donc au changement de perception du territoire et en améliore son attractivité. Favoriser la diffusion et les pratiques culturelles, valoriser le patrimoine avec le souci de l'accès à l'ensemble de la population, de tous âges et de toutes catégories socio-professionnelles est un enjeu fort.

#### ***5- Structuration et promotion d'une offre touristique durable***

Le diagnostic de territoire et le Schéma de Développement Touristique font apparaître des carences en matière de valorisation et de commercialisation des potentiels touristiques du territoire mais aussi, en premier lieu, en matière d'organisation locale de l'offre. L'importance de l'animation et de la coordination dans la structuration de l'offre touristique fut encore démontrée lors de l'étude menée en 2010 pour aller vers la création d'un Office de tourisme intercommunautaire. Ils démontrent également la place que doivent prendre les porteurs de projets privés dans le développement touristique/économique local.

L'enjeu principal est la mise en marché de l'offre touristique (approche économique) qui passe par sa qualification et la structuration des acteurs à l'échelle Pays. Il s'agit de favoriser les projets touristiques innovants, de même que la communication touristique et la commercialisation de l'offre. Les priorités d'intervention portent sur la création, la modernisation et le développement d'activités récréatives et touristiques telles que celles favorisant l'accès et la valorisation des espaces naturels. L'image générée en interne comme en externe par la communication touristique est un facteur d'attractivité important.

Selon le Schéma de développement touristique du Pays réalisé en 2008 ainsi que le schéma départemental, des sites majeurs ont été identifiés, l'accompagnement concernera donc en priorité ces différents lieux, afin de promouvoir les éléments et les richesses emblématiques du territoire.

De plus, la qualité des hébergements est un élément déterminant dans la prise de décision de la clientèle touristique pour se rendre en Creuse. Le territoire doit donc être à la pointe dans ce domaine, notamment en développant les hébergements éco-labellisés. Enfin, la structuration touristique et la communication

Il s'agit donc d'accompagner les projets touristiques selon trois priorités :

La première priorité (P1) concerne la mise en tourisme des sites majeurs (adaptée à la clientèle touristique actuelle) afin d'en faire des lieux structurant pour le développement touristique, ainsi que le développement des sports et loisirs de pleine nature.

La deuxième priorité (P2) porte sur la création d'hébergement de petite capacité éco-labellisé (éco-label européen, clef verte, éco-gîte, gîte cocon-laine, etc.) pour en faire une spécificité du territoire et donc une plus-value permettant de les distinguer parmi l'offre d'hébergements existant. Elle porte aussi sur la création d'hébergements dits insolites (cabane dans les arbres, yourtes, roulottes, etc.). Il est également important d'encourager la création d'équipement de loisirs lié à ces hébergements (gîte de pêche, espace bien être, etc. selon les priorités ciblées par l'ADRT.

La troisième priorité (P3) concerne la communication et la structuration du secteur touristique afin de promouvoir les richesses touristiques du territoire et d'accompagner la mise en réseau des acteurs ainsi que la mutualisation à l'échelle du pays. La création et la direction d'un Office intercommunautaire de tourisme est en ligne de mire.

Sur un territoire dit « fragile », l'accroissement des retombées économiques directes et indirectes engendrées par le secteur touristique ne sont pas à négliger. En lien avec les autres priorités du territoire et la poursuite de ces objectifs contribuent également à sensibiliser les propriétaires d'hébergements touristiques à l'éco-rénovation et à l'écoconstruction.

En plus d'attirer la clientèle touristique, la valorisation des atouts touristiques du territoire permet aussi de renforcer l'identité du territoire et contribue donc à redonner de la fierté à ses habitants.

## ***6- Nouveaux services et nouveaux lieux pour entreprendre***

L'économie est perçue comme un facteur prioritaire pour l'attractivité du territoire. Les collectivités souhaitent accroître le nombre d'entreprises créatrices d'activités pour améliorer le marché de l'emploi et voir de nouvelles populations s'installer. Malheureusement, sans outils et une vraie compétence de développement économique, la nature des activités à accueillir n'est pas déterminée en amont par les collectivités qui misent d'abord sur la quantité. Accompagner le développement ne suffit plus et le territoire doit être en mesure d'impulser une dynamique et créer un environnement territorial favorable notamment via les services à la population et le maillage territorial.

Au travers des actions et initiatives récentes observées, les acteurs du territoire aspirent à participer à la redynamisation du tissu socio-économique local en rassemblant une offre (équipements, savoir-faire, ressources d'accompagnement et humaine...) et en développant des outils adaptés et innovants. Certaines collectivités affichent ainsi une réelle volonté de se doter d'outils permanents pour le développement de leur territoire et favoriser ainsi l'émergence de filières économique ou sociale à fort potentiel (écoconstruction, numérique, silver économie, économie sociale et solidaire, petite enfance...).

L'enjeu premier est de créer des emplois plus nombreux et pérennes, créer de la richesse tout en renforçant l'identité du territoire. Notre ambition est de dépasser une certaine tendance au mimétisme économique en adoptant une posture d'anticipation des nouvelles filières ou nouveaux métiers en milieu rural rendu possibles notamment grâce au NTIC. Pour cela, l'accent doit être mis sur le développement et la création d'activités ainsi que la mise en place de services adaptés pour l'amélioration de la vie quotidienne. Il s'agit de créer les conditions et le contexte favorable à l'attractivité des porteurs de projets et à l'accueil de leurs familles sur le territoire.

Les 3 priorités citées ci-dessous permettent la mise en cohérence et la coordination des actions menées, la mutualisation d'outils donnant un avantage stratégique au territoire. Elles permettent ainsi de corriger les déséquilibres et donnent une image dynamique et positive du territoire aux habitants mais aussi à l'extérieur.

Les principaux objectifs stratégiques sont :

- L'amélioration et la consolidation des services à la population permettant d'offrir un cadre de vie agréable et un environnement favorable à l'installation de porteurs de projets et de leurs familles (par exemple : services à l'enfance-jeunesse, modes de garde, université rurale sur l'enfance).
- L'accompagnement des initiatives par l'appui aux porteurs de projets, entreprises et aux activités économiques de façon globale, condition de la consolidation d'un tissu socio-économique vivant.
- Le soutien à la création de nouveaux lieux et locaux pour entreprendre, de type espace de travail partagés (Tiers lieux, co-working, Fablab par exemple) et l'impulsion de dynamiques collectives.

## ***7- Stratégie énergétique de territoire***

Le déploiement de cette politique s'appuie sur l'expérience acquise (études, réseau de chaleur, méthaniseur...) amènera une coordination avec la création d'une mission Energie, centre stratégique, et de voir se développer à travers une stratégie énergétique territoriale de nouveaux projets sur la toile de fond du scénario Négawatt : Sobriété / Efficacité / Renouvelable, en lien avec les objectifs nationaux, européens et mondiaux.

Le Pays, étant retenu lauréat de l'appel à projet ministériel Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, dispose aujourd'hui de moyens pour accompagner cette stratégie.

La priorité doit être donnée à l'approche multisectorielle (économique, environnementale, sociale, paysagère, image du territoire...) et au développement de filières (maîtrise de la demande en énergie et structuration de l'offre).

L'énergie s'impose comme un enjeu incontournable lié à la maîtrise de la consommation et à la production énergétique renouvelable, de façon locale et durable. Cela doit répondre à un ensemble de sources d'énergie (solaire, biomasse...) et pouvoir approvisionner l'ensemble des projets (de l'usage domestique au réseau de chaleur).

Le potentiel de réduction des consommations énergétiques et de production d'énergies renouvelable provoque des impacts directs et indirects sur les secteurs économique (pouvoir d'achat des ménages, emplois), social (lutte contre la fracture énergétique), environnemental (qualité de l'air, de l'eau), paysager, attractivité (qualité et cadre de vie)...

Le cap fixé est celui de l'autonomie énergétique (« territoire à énergie positive »). Il est directement lié à la question du changement de mentalités. Concrètement, il se traduit par la création de temps de sensibilisation aux changements de comportements énergétiques, améliorer qualitativement les bâtiments et équipements pour une diminution des consommations, le développement des équipements de production d'énergie verte, l'adoption de nouveaux modes de mobilité et le développement de nouvelles formes d'organisations autour des énergies.

Au cours de la mise en place du programme nous pourrons observer une meilleure maîtrise de l'énergie à l'échelle du territoire, un développement d'une nouvelle économie locale axée sur les économies d'énergies et les énergies renouvelables (création d'entreprises, d'emplois, etc.), ou encore une revalorisation et une meilleure préservation de la ressource biomasse locale.

Il s'agit donc d'accompagner les opérations locales permettant d'améliorer la maîtrise de l'énergie pour les collectivités publiques ou des projets collectifs privés selon trois priorités :

- La structuration de filières de production d'énergie renouvelables locales et de gestion durable de la ressource à travers des études préalables aux investissements ; par exemple études de faisabilité, plans d'approvisionnement, plans de gestion des haies bocagères, plans de valorisation des déchets, soutien à l'organisation et la mise en réseau des acteurs de l'énergie renouvelable.

- Les actions de sensibilisation aux enjeux du changement climatique et aux économies d'énergie visant à faire évoluer les comportements ;



· Sur le thème spécifique de la mobilité, actions de sensibilisation à l'éco-mobilité, acquisition de moyen de mobilité et/ou de véhicules électriques, déploiement d'un réseau de mobilité territorial.

### **8- Stratégie alimentaire de territoire**

L'agriculture, bien que fragilisée, conserve un poids économique important sur le territoire. Sa diversité est un atout et laisse envisager une réelle capacité d'adaptation aux difficultés rencontrées : reconversion, diversification des productions, amélioration de l'organisation... La part des circuits courts dans cette économie agricole locale reste modeste, mais des dynamiques sont observables sur le territoire et quelques initiatives tendent à dynamiser et à donner un nouveau visage à l'agriculture locale.

Plus précisément, les travaux de l'Université rurale 2012/2013 ont produits de nombreux résultats concrets en termes d'approvisionnement local. Toutes ces expérimentations ont permis de créer des habitudes de travail en matière de circuits courts alimentaires (drive de producteurs, alimentation locale des cantines...) cette dynamique doit se poursuivre en se dirigeant vers une meilleure organisation alimentaire.

Cette mesure est extrêmement transversale. Avec l'alimentation, on touche à l'économie, l'agriculture, l'environnement, la santé, la culture, le paysage... Valoriser les productions locales tend en quelque sorte à comprendre comment les circuits courts peuvent faire système à l'échelle du territoire. Ces initiatives qui se multiplient révèlent une réelle volonté de changement mais mettent également en évidence la nécessité de structurer l'offre et la demande (volume, diversité...) et de rapprocher les acteurs dans une démarche de filière (exemple, plus de liens entre producteurs et agriculteurs).

La collectivité doit aussi pouvoir montrer l'exemple et un important travail de sensibilisation est à faire notamment en matière de santé. Les débouchés se trouvent aussi bien sur le territoire avec une population en demande de produits locaux sains et respectueux de l'environnement mais aussi à l'extérieur. En effet, la faiblesse du bassin de consommation ne facilite pas les circuits de proximité d'où la nécessité de ne pas opposer circuits courts, circuits de proximité et circuits longs pour raisonner l'approvisionnement du territoire et la valorisation des productions locales. Ces circuits sont en effet complémentaires et les problématiques de logistique, d'infrastructure et de distribution pourront trouver des solutions transversales.

Il s'agit donc d'accompagner les porteurs de projets selon 4 priorités :

- Etudes et diagnostics visant une réflexion collective, prospective et stratégique sur les questions alimentaires (installation, production, transformation, débouchés, logistique).
- Actions de sensibilisation et formation visant le changement des pratiques agricoles mais aussi la sensibilisation des consommateurs et donneurs d'ordres, la mise en place d'une structuration de type coopérative alimentaire par exemple, la



professionnalisation des initiatives de circuits courts, l'introduction de produits locaux dans la restauration.

- Actions visant une démarche collective et/ou multisectorielle en lien avec les questions alimentaires : par exemple, création de plateforme locale d'approvisionnements, soutien au développement d'ateliers de transformation, points de vente collectifs, aménagement des places de marchés (structures fixes ou mobiles), construction, extension ou rénovation de halles de marché.
- Actions de communication (événements et outils) permettant de valoriser les démarches entreprises dans le cadre de cette fiche sur les circuits courts alimentaires.

## **LE CONTRAT DE COHÉSION TERRITORIALE 2015/2020**

Pour 2015-2020, la Région Limousin a souhaité renouveler et prolonger ses politiques territoriales avec des contrats de cohésion territoriale qu'elle a signé avec les territoires de projets (agglos, pays, parcs naturels régionaux) et un certain nombre de partenaires.

L'ambition de ce contrat est de mettre en place des projets structurants et d'intérêt communautaire. Il a été conçu pour répondre réellement aux besoins et aux attentes du territoire identifiés au travers des défis de la fabrique des futurs. Le contrat de cohésion territorial doit permettre la mise oeuvre de la stratégie de développement.

L'ensemble des projets retenus lors des négociations qui se sont tenues entre les partenaires financiers (Région et Département), le Pays Combraille en Marche et ses Communautés de Communes membres constitue le Contrat de Cohésion Territoriale (CCT).

Le Comité Unique de Concertation (CUC), instance décisionnelle, émet un avis sur les projets du Contrat de Cohésion Territoriale. Il est composé des instances de gouvernance locale des dispositifs communautaires (dont LEADER) et régionaux (les contrats), ainsi que du Conseil de Développement (partie civile).

Le contrat de cohésion territoriale est bâti autour de huit défis qui sont explicités ci-après

### **DEFI N°1 / ENFANCE : SEMER DES GRAINES POUR UN TERRITOIRE POSITIF**

Les acteurs du futur sont les enfants. C'est une telle évidence qu'on finirait presque par l'oublier. Prenons les choses à la source, semons des graines pour les générations futures et acceptons de miser sur le long terme. Mettre à disposition des plus jeunes une offre d'activités variées de qualité afin de leur permettre de s'épanouir, de prendre confiance en eux, d'être créatif et de cultiver leur image positive du territoire, est sans doute le premier levier pour un futur positif. Cela exige que l'on soit attentif à leurs besoins pour mieux les accompagner. Parlons positivement aux enfants du lieu où ils vivent, racontons leur l'histoire de leur territoire et permettons leur de le découvrir et de l'observer avec un œil curieux.

### **DEFI N°2 / ÉNERGIE : LE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE**

L'énergie s'impose comme un enjeu incontournable lié à la maîtrise de la consommation et à la production énergétique dite propre à partir de ressources locales gérées durablement. Il s'agit de diversifier les sources d'énergies, de même que les modes de production et la nature des producteurs : privés ou publics pour un usage domestique ou sur de plus gros volumes. La production d'énergie durable est un vecteur de développement économique qui permet de lutter contre le changement climatique. Il convient d'avoir une approche globale de type filière pour générer la demande, structurer la production et l'approvisionnement. Il est également important de ne pas occulter la dimension de l'intégration paysagère.

### **DEFI N°3 / ALIMENTATION : BIEN MANGER LOCALEMENT**

Ce défi qui fait consensus est extrêmement transversal, avec l'assiette on touche à l'économie, l'agriculture, l'environnement, la santé, la culture, le paysage... Il s'agit de valoriser les productions locales animales ou végétales en ayant recours également à la transformation. L'intervention porte sur toute la filière pour faire émerger la demande et développer l'offre, organiser la logistique, assurer l'approvisionnement. La collectivité doit montrer l'exemple et un travail de sensibilisation important est à faire. Les débouchés se trouvent sur le territoire (restauration collective, restauration commerciale, particuliers...) mais aussi à l'extérieur. Des passerelles sont à faire avec des actions de prévention en matière de santé.

### **DEFI N°4 / ECONOMIE : NOUVELLES ACTIVITES ET NOUVEAUX LIEUX POUR ENTREPRENDRE**

Ce défi propose de créer les conditions nécessaires à l'émergence et à l'accompagnement de nouvelles activités économiques et de nouvelles formes pour entreprendre. On se situe dans le champ de la diversification des activités économiques. L'objectif est de doter les communautés de communes d'outils (locaux, tiers lieux...) et de dispositifs ou services pour accompagner et tester ces projets. Préalablement, il pourrait être nécessaire de mener une réflexion pour déterminer des orientations économiques spécifiques aux territoires qui composent le Pays (spécialisation thématique).

### **DEFI N°5 / MOBILITE : DES RESEAUX INTELLIGENTS**

La mobilité, le rapprochement des personnes et des marchandises est un enjeu très fort sur un territoire rural à faible densité. L'omniprésence de l'automobile, la suppression des transports collectifs et leur faible fréquentation lorsqu'ils subsistent posent de nombreuses questions. Si la problématique est partagée, il est plus difficile d'y apporter des réponses. Ne faut-il pas s'appuyer sur les nombreux flux de véhicules existants en interne et vers l'extérieur pour transporter les personnes et les marchandises ? Peut-on penser la mobilité dans l'autre sens : c'est-à-dire déplacer les services vers les personnes ? Ce défi traite également de l'enjeu de la circulation de l'information et des données numériques et nous amène naturellement à considérer la question du très haut débit et des nouvelles technologies.

#### **DEFI N°6 / AMENAGEMENT ET CENTRE-BOURGS : REPENSER LES USAGES ET LES FONCTIONS**

La problématique de la revitalisation des centres-bourgs (« baromètres » du territoire) est récurrente ; elle renvoie systématiquement à des questions d'usage et de multifonctionnalité : économie, services, habitat, aménagement des espaces publics... A l'inverse, se pose la question de la protection des terres agricoles (artificialisation, mitage, constructions neuves...), la préservation de la qualité paysagère (bocage, chemins, murets...). La règle pourrait être : préférer systématiquement des solutions de réhabilitation plutôt que des constructions neuves ; prioriser le « recyclage » du bâti existant. In fine, ce défi pose clairement les termes du débat sur la planification stratégique.

#### **DEFI N°7 / CULTURE : DU SPECTATEUR A L'ACTEUR**

La culture est envisagée ici d'abord en interne comme un moteur du développement local pouvant permettre de faire évoluer les représentations du territoire et donner une certaine fierté aux habitants. Elle est facteur de lien et de convivialité. A l'extérieur, elle contribue au façonnage d'une image d'un territoire vivant et attractif. Le défi consiste à ne pas rester dans une logique passive d'offre et de "consommation" culturelle mais au contraire d'inciter le spectateur à prendre part à la vie culturelle.

#### **DEFI N° 8 / SANTE : NOUVELLE PRATIQUE DE LA MEDECINE EN MILIEU RURAL**

La santé est une préoccupation pour le maintien des populations en place mais aussi une condition de base pour attirer de nouveaux habitants. Ce défi est dans la continuité de la politique mise en place sur le Pays depuis de nombreuses années pour faire face à la désertification médicale.

Un ensemble d'actions ont été listées. Les tableaux ci-dessous présentent les actions en cours (en rouge et jaune), finies (en vert), ou non engagées (non surlignées). Ce tableau est à mettre à jour régulièrement en fonction des projets engagés, et est représentatif des actions à un temps précis.

## **LE PROGRAMME TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE**

Le Pays Combraille en Marche est territoire lauréat de l'Appel à Projet Territoire à Énergie Positive pour le Croissance Verte par le Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer. Cette enveloppe de 900 000 € est un bras armé de la stratégie énergétique du territoire. Le cap fixé par le Pays Combraille en Marche est celui de l'autonomie énergétique.

Les projets du territoire ont pris place dans quatre axes prioritaires : Soutenir le développement la filière bois, Organiser la gouvernance alimentaire du territoire, développer de nouvelles façons d'entreprendre grâce aux tiers-lieux, promouvoir l'électromobilité.

Trois projets portés par le Pays sont relayés sur le territoire de la Communauté de communes.

D'autres projets sont ceux de maîtres d'ouvrage du territoire pour une place importante dans le programme :

- La station services publics d'Auzances
- Acquisition de véhicules électriques, Communauté de communes et Communes
- Acquisition d'un véhicule électrique, Commune d'Auzances
- Déploiement de l'électromobilité, Commune de Lavaveix-les-Mines
- Déploiement de l'électromobilité, Commune de Chénérailles

Ces actions représentent un budget de 665 000 € d'actions pour une part de 41% de l'enveloppe TEPCV.

## **LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE**

Depuis 2009, de nombreuses associations du territoire ont bénéficié d'un accompagnement financier régional, relayé et animé par le Pays Combraille en Marche. De 2015 à 2017, le ministère de la culture via la DRAC Limousin, puis Nouvelle-Aquitaine a complété l'accompagnement proposé par la région en s'engageant dans un nouveau dispositif, le PACT, Projet artistique et culturel de territoire. Cet accompagnement permet notamment une mise en réseau et donc des économies possibles en terme de coût lié à la programmation artistique. Il améliore également la professionnalisation des acteurs culturels.



Communauté de communes  
Auzances – Bellegarde  
Chénéraillles  
Haut Pays Marchois

Certains acteurs comme Naut'Active et Pays Sage sont accompagnés directement par la région Nouvelle-Aquitaine au niveau sectoriel, reconnaissant ainsi leur rôle moteur.

A ce jour, la région et la DRAC réfléchissent à l'évolution de leur politique culturelle au niveau des territoires.

Un workshop culture à Auzances a été organisé en collaboration avec le Pays Combraille en Marche, le CAUE de la Creuse, l'association Didattica, le pôle design de la Souterraine du lycée Loewy.

## **II) Objectifs et plan d'actions opérationnel**

### **A) La stratégie**

#### **AXE STRATEGIQUE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CENTRE-BOURGS : REPENSER LES USAGES ET LES FONCTIONS**

L'aménagement du territoire passe, aujourd'hui par la problématique de la revitalisation des centres-bourgs ; elle renvoie systématiquement à des questions d'usage et de multifonctionnalité : économie, services, habitat, aménagement des espaces publics, rénovation des bâtiments, etc

Le centre-bourg est vu comme un lieu de vie qui regroupe un ensemble d'axes stratégiques. En effet, il est la vitrine du territoire et présente des enjeux économiques et touristiques avec la revitalisation des vitrines commerçantes et la réorganisation des activités commerciales, l'accueil de nouvelles activités, l'accessibilité aux services et équipements de proximité, le lien intergénérationnel avec des espaces de vie, le développement de filières alimentaires locales, l'énergie avec la rénovation des bâtiments, la gestion différenciée et durable des espaces publics, etc

Cette concentration d'éléments stratégiques appuie la qualité de vie que peut apporter le centre-bourg. Il semble nécessaire de faire de la pédagogie auprès de la population à ce sujet.

La démarche de se recentrer sur le centre-bourg permet aussi de préserver les terres agricoles (artificialisation, mitage, constructions neuves...), et la qualité paysagère (bocage, chemins, murets...). In fine, ce défi pose clairement les termes du débat sur la stratégie de planification, la mise en place de documents (PLUi, SCoT) et d'un service d'urbanisme.

La planification doit permettre d'asseoir la complémentarité entre les différents bourgs (centre-bourgs et petits bourgs) et les niveaux de services qu'ils peuvent apporter.

#### **AXE STRATEGIQUE ECONOMIE : NOUVELLES ACTIVITES ET NOUVEAUX LIEUX POUR ENTREPRENDRE**

Cet axe propose de créer les conditions nécessaires à l'émergence et à l'accompagnement de nouvelles activités économiques et de nouvelles formes pour entreprendre. On se situe dans le champ de la diversification des activités économiques. L'objectif est de doter les communautés de communes d'outils (locaux, tiers lieux...) et de dispositifs ou services pour accompagner et tester ces projets.

L'attention se portera aussi sur l'accompagnement et le soutien des activités et entreprises existantes dans l'idée d'une pérennisation du tissu économique local.

La complémentarité entre les différentes activités nouvelles ou existantes doit permettre de renforcer le dynamisme du territoire.

Le développement de l'économie, s'il représente un défi en soi, est en réalité présent dans tous les axes stratégiques de la Communauté de Communes.

### **AXE STRATEGIQUE TOURISME : ELABORER UNE NOUVELLE STRATEGIE TOURISTIQUE LOCALE**

Il faut envisager la stratégie touristique à l'échelle du territoire et à plus grande échelle, tout en répondant aux attentes locales en matière d'économie.

Un état des lieux permettra de dégager à court terme les atouts et faiblesses du secteur touristique sur le territoire, pour ensuite définir les axes qui serviront à la mise en place d'une véritable politique touristique d'accueil et de promotion.

Une structuration des services touristiques, des actions fortes de communication et une sensibilisation des acteurs sont nécessaires.

Un autre besoin réside dans la constitution d'un maillage sur le territoire de structures d'accueil répondant à un tourisme diffus.

### **AXE STRATEGIQUE SANTE : NOUVELLE PRATIQUE DE LA MEDECINE EN MILIEU RURAL**

La santé est une préoccupation pour le maintien des populations en place mais aussi une condition de base pour attirer de nouveaux habitants. Ce défi est dans la continuité de la politique mise en place sur le Pays depuis de nombreuses années pour faire face à la désertification médicale.

La stratégie envisagée pour la santé doit permettre le développement de nouvelles technologies dans le cadre de la santé, l'accueil et la structuration des professionnels, la mise en réseau des maisons de santé et l'adaptation aux nouvelles attentes des professionnels.

Plutôt que d'aller chercher des professionnels à l'extérieur du territoire, une solution peut résider à long terme par l'encouragement et l'accompagnement des jeunes du territoire qui souhaitent s'orienter vers le secteur de la santé.

### **AXE STRATEGIQUE ENFANCE-JEUNESSE : SEMER DES GRAINES POUR UN TERRITOIRE POSITIF**

Les enfants sont la richesse et l'avenir de notre territoire. Mettons à leur disposition une offre d'activités qualitative afin de permettre leur épanouissement et de cultiver une image positive du territoire. Soyons attentif à leurs besoins afin d'anticiper les accompagnements nécessaires pour que demain ils soient les acteurs de notre territoire. La Communauté de Communes se voit comme un facilitateur des projets auprès des acteurs de l'enfance et de la jeunesse : organisation scolaire et péri-scolaire, structures d'accueil, associations...



## **AXE STRATEGIQUE ALIMENTATION : BIEN MANGER ET BIEN GERER LOCALEMENT**

Ce défi qui fait consensus est extrêmement transversal : l'économie, l'agriculture, l'environnement, la santé, la culture, le paysage... Il s'agit de valoriser les productions locales animales ou végétales en ayant recours également à la transformation. L'intervention porte sur toute la filière pour faire émerger la demande et développer l'offre, pour organiser la logistique, pour assurer l'approvisionnement. La collectivité doit montrer l'exemple et un travail de sensibilisation important est nécessaire auprès de la population et des acteurs locaux (lutte contre le gaspillage et recyclage alimentaire, bien se nourrir, les filières de l'alimentation, circuits-courts). Des passerelles sont à établir avec des actions de prévention en matière de santé.

## **AXE STRATEGIQUE ÉNERGIE : LE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE**

L'énergie s'impose comme un enjeu incontournable lié à la maîtrise de la consommation et à la production énergétique dite "propre" à partir de ressources locales gérées durablement. Il s'agit de diversifier les sources d'énergies, de même que les modes de production et la nature des producteurs : privés ou publics, pour un usage domestique ou sur de plus gros volumes. La production d'énergie durable est un vecteur de développement économique qui permet de lutter contre le changement climatique. Il convient d'avoir une approche globale, empreinte de bon sens, pour maîtriser et générer la demande, structurer la production et l'approvisionnement. Il est également important de ne pas occulter la dimension de l'intégration paysagère pour en préserver sa qualité.

En plus des réflexions portées sur la production, il semble indispensable d'intervenir sur la consommation. Ceci suppose une vigilance sur la maîtrise de celle-ci en lien avec la rénovation des centre-bourgs et de l'habitat privé, le développement des activités économiques, la sensibilisation de la population, etc

## **AXE STRATEGIQUE MOBILITE : DES RESEAUX INTELLIGENTS**

L'automobile est une nécessité sur le territoire. Elle pose, cependant, les questions de la dépendance et de l'isolement.

Le rapprochement des personnes, des marchandises, des services et des informations est un enjeu très fort sur un territoire rural à faible densité.

La stratégie choisie est d'apporter des réponses en terme de réseaux numériques, de déplacer les services vers les personnes, de réduire la dépendance à l'automobile et de permettre la mise en relation.

Il est nécessaire de privilégier le développement du très haut débit et des nouvelles technologies de communication.

## AXE STRATEGIQUE CULTURE : DU SPECTATEUR A L'ACTEUR

La culture doit accompagner le développement local afin de corriger l'image du territoire et donner une certaine fierté aux habitants. Elle est facteur de lien et de convivialité. Ce territoire est riche de son passé (langue, tapisserie, peinture...), créatif, vivant et attractif.

contrat de ruralité / stratégies communauté de communes chénéraillles-auzances-bellegarde-haut-pays-marchois	croisement des axes stratégiques	contrat de ruralité / axes nationaux
1- axe stratégique aménagement du territoire et centre-bourgs : repenser les usages et les fonctions	1 => 2 2 => 3	1- accès aux services et aux soins 2- revitalisation des bourgs centres
2- axe stratégique économie : nouvelles activités et nouveaux lieux pour entreprendre	3 => 3 4 => 1	3- attractivité du territoire 4- mobilités
3- axe stratégique tourisme : élaborer une stratégie touristique locale	5 => 1	5-transition écologique
4- axe stratégique sante : nouvelle pratique de la médecine en milieu rural	6 => 5 7 => 3	6-cohésion sociale
5- axe stratégique enfance : semer des graines pour un territoire positif	8 => 4	
6- axe stratégique énergie : le territoire a énergie positive	9 => 6	
7-axe stratégique alimentation : bien manger et bien gérer localement		
8- axe stratégique mobilité : des réseaux intelligents		
9-axe stratégique culture : du spectateur à l'acteur		

Afin d'atteindre ces objectifs, des actions opérationnelles, concrètes et cohérentes sont proposées pour la période 2017-2020.

**Le tableau présenté ci-dessous permet de disposer d'un affichage de ces actions ainsi que les possibilités de financements offertes ; Ces pré fléchages d'aides pourront être validés dans l'annexe financière annuelle pour l'enveloppe FSIPL du contrat de ruralité**

**en fonction des financements disponibles et de l'éligibilité des actions au vu des dossiers déposés.**

**Les actions retenues pour 2017 au titre du contrat de ruralité sont listées ci-dessous :**

**AXE 1 : Accès aux services et aux soins :**

- N°17 : Mise en accessibilité de la salle polyvalente – Commune de Lupersat
- N°18 : Mise aux normes de la cuisine et des sanitaires de la salle polyvalente – commune de Champagnat

**AXE 2 : Développement de l'attractivité :**

- N° 36 : Mise aux normes de l'auberge communale – commune de Mainsat
- N°39 : Réhabilitation de bâtiment en vue de la réalisation d'un logement communal – commune de Saint Dizier la Tour

**AXE 3 : Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien aux commerces de proximité :**

- N° 65 : Travaux de réhabilitation et d'extension de la maison des ingénieurs – commune de Lavaveix les Mines

**AXE 5 : Transition écologique :**

- N° 97 : rénovation énergétique de l'immeuble mairie – salle du conseil municipal et bureaux du groupement de productivité agricole – commune de Auzances

**AXE 6 : Cohésion sociale :**

- N° 107 : Remise aux normes de la salle des associations et de l'ancienne cantine – commune de Mérinchal

CONTRAT DE RURALITE (FNADT 2017 – BOP 112)

COMMUNAUTE de COMMUNES AUZANCES BELLEGARDE – CHENERAILLES – HAUT PAYS MARCHOIS

ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	COÛT TOTAL	DEMANDE DE PARTICIPATION DES COLLECTIVITES	MONTANT PREVISIONNEL FLECHE		Nature des autres Cofinancements(Région, FEADER, LEADER..)		TAUX total d'aide global (2017/2020) fléché pour l'opération	Échéancier de Réalisation Début travaux Durée travaux	OBSERVATIONS
				2017	2018/2020	Nature	Montant d'aides			
<b>1. ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS</b>										
1	Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire	COMMUNAUTE DE COMMUNES	1 040 448,73 €	0,00 €		DETR	365 207,06 €	60,10%	2017 : 1 an	marché notifié
						REGION	260 112,18 €			
2	Mise en place d'un système de Télé-Médecine sur la Maison de Santé de Crocq	COMMUNAUTE DE COMMUNES	30 419,00 €	0,00 €		DEPARTEMENT	6 083,80 €	80,00%	2017	
						REGION	9 125,70 €			
						ETAT (ARS)	9 125,70 €			
3	Mise en place d'une MSAP et d'une station de services publics au centre ville d'Auzances	COMMUNAUTE DE COMMUNES	400 000,00 €	0,00 €		TEPCV	200 000,00 €	80,00%	2017 – 2 ans	
						EUROPE (LEADER)	60 000,00 €			
						REGION	60 000,00 €			
4	Recrutement, accueil et accompagnement de tous les professionnels de santé	COMMUNAUTE DE COMMUNES	30 000,00 €	0,00 €					2017 – 2020	
5	Aide à l'incitation et à l'accompagnement d'étudiants pour favoriser l'accès aux métiers de la santé	COMMUNAUTE DE COMMUNES	20 000,00 €	0,00 €					2017 – 2020	
6	Achat de matériels pour l'aménagement de la Maison de Santé	COMMUNAUTE DE COMMUNES	15 000,00 €	0,00 €					2017 – 2020	
7	Renouvellement du parc informatique de l'ensemble des écoles du territoire pour lequel la compétence "école" s'exerce.	COMMUNAUTE DE COMMUNES	31 791,40 €	0,00 €		DETR	22 253,98 €	70,00%	2017	
8	Groupe Scolaire Fernand Gory à Auzances : travaux de réhabilitation et de mise aux normes : chauffage, plomberie, éclairages extérieur et intérieur, mises aux normes électriques, rénovation de la toiture	COMMUNAUTE DE COMMUNES	264 350,81 €	0,00 €		DETR	185 045,57 €	70,00%	2017	
9	Aménagement et informatisation des bureaux de la nouvelle intercommunalité	COMMUNAUTE DE COMMUNES	150 670,15 €	0,00 €		DETR	75 335,08 €	50,00%	2017	
10	Travaux Ecole de Champagnat : construction d'une extension dans la cour arrière pour les sanitaires, séparation des sanitaires filles/garçons et création d'un sanitaire PMR, création d'une accessibilité PMR dans la cour de l'école, travaux d'aménagement d'un local informatique fermé, travaux d'aménagement de la cantine	COMMUNAUTE DE COMMUNES	76 229,50 €	0,00 €		DETR	53 360,65 €	70,00%	2017	
11	Travaux Ecole de Dontreix : réhabilitation des salles de classe, de la classe de motricité et de la galerie d'accès, accessibilité PMR aux salles de classe, réhabilitation et mise aux normes de la cuisine et de la salle de restauration	COMMUNAUTE DE COMMUNES	41 813,76 €	0,00 €		DETR	29 269,63 €	70,00%	2017	en attente
12	Travaux Ecole de Mainsat : fermeture du préau pour la création d'une salle d'activité, réhabilitation des sanitaires existants	COMMUNAUTE DE COMMUNES	81 481,50 €	0,00 €		DETR	57 035,05 €	70,00%	2017	en attente
13	Travaux Ecole de Rougnat : travaux de second œuvre pour les salles de classe et les couloirs de circulation, fermeture du préau pour création d'une salle d'activité, accessibilité PMR	COMMUNAUTE DE COMMUNES	44 341,00 €	0,00 €		DETR	31 038,70 €	70,00%	2017	en attente

14	Travaux Ecole de Sannat : aménagement d'un accès PMR pour l'école et rampe d'accès PMR pour la cantine	COMMUNAUTE DE COMMUNES	6 675,80 €	0,00 €	DETR	4 673,06 €	70,00%	2017	en attente
15	Travaux Ecole Primaire : Travaux réfection complète, terrasse, main courante, accès salle de classes. Percement des portes intérieures. Balisage, signalétique "d'accessibilité"	COMMUNE DE CHENERAILLES	60 551,15 €	0,00 €	DETR	42 385,81 €	70,00%	2017	
16	Rénovation des sanitaires de l'école primaire	COMMUNE DE MERINCHAL	37 033,65 €	0,00 €	DETR	25 923,56 €	70,00%	2017	
17	Mise en accessibilité de la salle polyvalente	COMMUNE DE LUPERSAT	74 000,00 €	4 303,00 €	DETR	37 000,00 €	55,81%	2017	
18	Mise aux normes de la cuisine et des sanitaires de la salle polyvalente	COMMUNE DE CHAMPAGNAT	108 696,00 €	2 767,00 €	DETR	54 348,00 €	52,55%	2017	
19	Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (La Poste, Eglise)	COMMUNE DE CHAMPAGNAT	5 000,00 €	0,00 €				2017	
20	Agrandissement de la porte de la salle polyvalente pour mise aux normes	COMMUNE ST ORADOUX PRES CROCCQ	1 380,00 €	0,00 €				2017	
21	Mise en place d'un accès handicapés au secrétariat de la mairie	COMMUNE ST ORADOUX PRES CROCCQ	1 577,81 €	0,00 €				2017	
22	Réalisation d'un ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmé) et travaux de mises aux normes	COMMUNAUTE DE COMMUNES	50 000,00 €	0,00 €				2017	
23	Mise en place d'un réseau de Maison d'Accès au Service Public	COMMUNAUTE DE COMMUNES							à étudier 2018
24	Maison de Santé	COMMUNE DE LAVAVEIX LES MINES	477 340,00 €						à étudier 2018
25	Réalisation d'un ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmé) et travaux de mises aux normes	COMMUNAUTE DE COMMUNES		0,00 €		0,00 €		2017	
26	Développement de l'école, recentrage sur Fourmeaux (Ar)	COMMUNE DE ST MEDARD LA ROCHETTE							à étudier 2018
27	Mise en accessibilité des divers bâtiments publics (mairie, salle polyvalente). Mise en place de stationnements handicapés, cheminements extérieurs, menuiserie, sanitaires, peintures...	COMMUNE DE ST PARDOUX D'ARNET	30 805,00 €						à étudier 2018-2020
28	Restructuration de bâtiments communaux pour lieu d'activités tertiaires (prestations de services, profession libérale, paramédical, numérique) ou lieu de cohésion sociale :	COMMUNE DE SAINT AGNANT							à étudier 2019
<b>Totaux 1</b>			<b>3 079 605,26 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>7 070,00 €</b>		<b>1 587 323,52 €</b>	

2.DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc..)											
29	Schéma d'aménagement numérique : montée en débit et déploiement de la fibre	COMMUNAUTE DE COMMUNES	4 000 000,00 €			à étudier				2017-2021	
30	Mise en relation et accompagnement d'un boucher et d'un groupe d'éleveurs sur l'approvisionnement de la boucherie en viande locale	COMMUNAUTE DE COMMUNES	7 128,00 €		0,00 €					2017	
31	Aménagement et ouverture d'une boucherie charcuterie à Auzances, en lien avec le pôle viande (Début de cette filière)	COMMUNAUTE DE COMMUNES	202 882,57 €				DETR	71 008,90 €		Opération terminée	
32	Création d'une Halle de Marché - Marché au cadran sur la commune de Chénérailles	COMMUNAUTE DE COMMUNES	495 685,41 €							Opération terminée	
33	Mise en place d'un tiers-lieu à vocation économique - Ateliers de la Mine à Lavaveix les Mines	COMMUNAUTE DE COMMUNES	165 000,00 €		0,00 €		REGION FEDER	65 000,00 € 52 500,00 €	71,21%	2017	
34	Réfection, embellissement et mise en sécurité de la Fontaine-Lavoir Saint-Jean	COMMUNE LA MAZIERE AUX BONS-HOMMES	16 071,94 €		0,00 €		DETR	5 625,18 €	35,00%	2017	
35	Restauration d'un tableau "Descente de croix" à l'église d'Auzances et sa mise en valeur	COMMUNE D'AUZANCES	50 000,00 €		0,00 €		DRAC	25 000,00 €	50,00%	2017	
36	Mise aux normes de l'Auberge communale. Accessibilité, travaux d'isolation, installations électriques.	COMMUNE DE MANSAT	125 600,00 €		11 032,00 €		DETR 2014 DETR 2017 Sub. Except	13 050,00 € 24 360,00 € 10 000,00 €	46,53%	2017	
37	Aménagement à vocation touristique d'une halle	COMMUNE DE CHARD	122 248,00 €		0,00 €		DETR 2014 DETR 2015 Sub. Except FEADER	6 877,06 € 35 910,00 € 10 000,00 € 36 674,62 €	73,18%	2017	
38	Aménagement du centre bourg	COMMUNE DE LIOUX LES MONGES	64 761,61 €		0,00 €		DETR DEPARTEMENT Sub. Except	22 666,56 € 9 878,60 € 10 000,00 €	65,70%	2017	
39	Réhabilitation de bâtiment en vue de la réalisation d'un logement communal	COMMUNE DE ST DIZIER LA TOUR	67 197,39 €		5 659,00 €		DETR Sub. Except	23 519,09 € 6 900,00 €	53,69%	2017	
40	Sauvegarde et réhabilitation de poulaillers de plein champs	COMMUNE DE PEYRAT LA NONIERE	26 000,00 €		0,00 €		Com Com Fondation du patrimoine Dons de particuliers LEADER Mécénat bancaire EC Peyrat 23	3 000,00 € 2 000,00 € 200,00 € 16 600,00 € 1 000,00 € 2 000,00 €	95,38%	2017-2018	
41	Mise en place de panneaux d'affichage pour la présentation de trois circuits de randonnées	COMMUNE DE SAINT DOMET	1 000,00 €		0,00 €		DETR ???			2017	
42	Création et développement d'un site internet plus ergonomique	COMMUNE D'AUZANCES	1 500,00 €		0,00 €		DETR ???			2017	Fiches 42 et 45 à mettre en cohérence

43	Achat et aménagement d'un terrain pour l'implantation d'un pylone de téléphonie	COMMUNE DE CHARRON								2017	Chiffrage attendu : Enveloppe contrat de ruralité : prioritaire
44	Développement touristique - Structuration de l'offre touristique - Promotion touristique Création d'un office de tourisme intercommunal et de satellites sur l'ensemble du territoire	COMMUNAUTE DE COMMUNES	50 000,00 €							2017-2020	infos complémentaires attendues
45	Création d'un site internet, porte d'entrée de la nouvelle intercommunalité, avec une mise en réseau de l'ensemble des communes	COMMUNAUTE DE COMMUNES	10 000,00 €							2017-2018	Fiches 42 et 45 à mettre en cohérence
46	Mise en place d'un marché de producteurs nocturne hebdomadaire sur la période estivale	COMMUNE DE ROUGNAT								2018	infos complémentaires attendues
47	Elaboration de ballades commentées via smartphone sur le patrimoine eau	COMMUNE D'AUZANCES								2018	infos complémentaires attendues
48	Création d'un jardin carolingien	COMMUNE DE SAINT GEORGES NIGREMONT	15 000,00 €							2018	infos complémentaires attendues
49	Création d'une aire d'accueil de camping car	COMMUNE DE ROUGNAT								2018	infos complémentaires attendues
50	Réserve foncière : Achat de 2,8 hectares	COMMUNE DE ST MEDARD LA ROCHETTE				0,00 €					
51	Réalisation d'un dépliant sur les vitraux de l'église de Reterre	COMMUNE DE RETERRE				0,00 €					culture
52	Réhabilitation du Presbytère en logement touristique	COMMUNE LA MAZIERE AUX BONS-HOMMES									infos complémentaires attendues
53	Achat du terrain de La Roche Penchée et mise en valeur du site	COMMUNE DE SERMUR				0,00 €					
54	Aménagement touristique du site de La Chapelle	COMMUNE DE BELLEGARDE EN MARCHE									infos complémentaires attendues
<b>Totaux 2</b>			<b>5 420 074,92 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 691,00 €</b>						

### 3. REDYNAMISATION DES BOURGS-CENTRES, RENFORCEMENT DES CENTRALITES ET SOUTIEN AUX COMMERCES DE PROXIMITE

55	Aménagement du centre bourg : aménagement de l'Avenue de la Gare	COMMUNE D'AUZANCES	183 331,70 €		0,00 €		DETR FSIPL	64 166,10 € 54 999,51 €	65,00%	Octobre 2016 > Avril 2017	
56	Enfouissement des réseaux électriques et orange route de La Courtine et route de Mainsat	COMMUNE D'AUZANCES	57 292,92 €		0,00 €		DETR SDEC Orange	17 164,84 € 14 712,72 € 6 765,43 €	67,45%	2017	
57	Aménagement en éclairage de la montée à la maison de santé et à l'EHPAD	COMMUNE D'AUZANCES	7 931,45 €		0,00 €		DETR	2 776,00 €	35,00%	2017	
58	Travaux de grosses réparations au logement locatif (ancien presbytère)	COMMUNE DE CHAMPAGNAT	22 980,60 €		0,00 €		DETR	8 043,21 €	35,00%	2017	
59	Aménagement du chemin rural entre la salle de loisirs et la RD 40	COMMUNE DE CHAMPAGNAT	6 544,00 €		0,00 €		DETR	1 963,20 €	30,00%	2017	
60	Travaux de grosses réparations à l'église Saint-Martial	COMMUNE DE CHAMPAGNAT	68 096,25 €		0,00 €		DETR DEPARTEMENT Sub. Except	17 024,06 € 10 214,43 € 10 000,00 €	54,69%	2017	
61	Aménagement de la Place de l'Eglise	COMMUNE DE ROUGNAT	90 985,29 €		0,00 €		DETR 2015 DETR 2016	16 456,83 € 14 118,14 €	33,60%	Avril 2017 > Avril 2018	



62	Modernisation des installations d'éclairage public au bourg avec pour objectif premier de concevoir un éclairage adapté aux besoins	COMMUNE DE ROUGNAT	32 807,84 €	0,00 €		DETR SDEC	6 563,61 € 11 243,74 €	54,28%	2017	
63	Aménagement de la Place de l'Eglise, pour accès au restaurant	COMMUNE DE ST SILVAIN BELLEGARDE	85 764,40 €	0,00 €		DETR DEPARTEMENT Sub. Except	48 851,40 € 30 017,54 € 5 969,20 €	98,92%	2017	Demande d'infos complémentaires : dossier FSIL enveloppe = 139 000 €
64	Mur de soutènement sécurisation terrasse restaurant	COMMUNE DE ST SILVAIN BELLEGARDE	24 600,00 €							Demande d'infos complémentaires
65	Travaux de réhabilitation et d'extension de la maison des ingénieurs	COMMUNE DE LAVAVEIX LES MINES	687 370,47 €	34 190,00 €		DSIPL 2017 DETR 2017 DETR 2018	239 985,45 € 105 000,00 € 105 000,00 €	70,44%	2017	
66	Valorisation du patrimoine communal et redynamisation du bourg par une offre de deux logements. Restauration de l'ancien presbytère en 2 logements, ravalement de façade et aménagement extérieur.	COMMUNE LES MARS	75 380,59 €	0,00 €		DETR 2015 DETR 2017 Autres financements publics	19 592,86 € 6 700,00 € 2 798,98 €	38,59%	2016 à 2017	terminé
67	Sécurisation d'un carrefour en connexité entre la voie communale et départementale	COMMUNE DE BUSSIÈRE NOUVELLE	12 159,00 €	0,00 €		DETR 2017	3 647,70 €	30,00%	2017	
68	Aménagement Place de l'église	COMMUNE DE BUSSIÈRE NOUVELLE	57 690,00 €	0,00 €		DETR 2015	20 191,50 €	35,00%	2017	
69	Réfection de l'Eglise : Assainissement de l'édifice passant par la réfection des murs	COMMUNE DE BUSSIÈRE NOUVELLE	40 091,78 €	0,00 €		DETR	10 022,94 €	25,00%	2017	Avis défavorable ABF
70	Mise aux normes des sanitaires de la mairie	COMMUNE BASVILLE	6 949,00 €	0,00 €		DETR	3 474,50 €	50,00%	Mai 2017 à Décembre 2017	
71	Aménagement commerce superette	COMMUNE DE LAVAVEIX LES MINES	100 000,00 €		à étudier	DETR			2017	à étudier 2018 : pas de DETR demandé en 2017
72	Redynamisation du centre-bourg avec aide et soutien aux commerces et services de proximités publics et privés (boulangerie, bar-tabac, médecin, poste, école) et création de logements sociaux dans un bâtiment communal.	COMMUNE DE SANNAT	19 176,80 €		à étudier	DETR			Juin 2017 > Décembre 2020	à étudier 2018 : pas de DETR demandé en 2017
73	Aménagement de 3 places centre Bourg, Economie éclairage public, Chauffage gymnase	COMMUNE DE CROCQ	54 036,36 €	0,00 €		DETR	18 912,73 €			Commencé : devis signé = non éligible contrat de ruralité
74	Etude pour l'aménagement des 2 place et halle pour marché (place de l'Eglise et place du marché)	COMMUNE D'AUZANCES			à étudier				2018	
75	Aménagement sécurisé et arboré d'un croisement après destruction d'un ensemble immobilier	COMMUNE D'AUZANCES	80 000,00 €		à étudier				2018	
76	Aménagement du centre bourg : rue de la gare et la cour de la gare	COMMUNE D'AUZANCES			à étudier				2018	
77	Enfouissement des réseaux oranges et électriques	COMMUNE D'AUZANCES							2018	
78	Enfouissement des réseaux électrique et téléphoniques	COMMUNE DU PUY MALSIGNAT							Etude du SDEC en cours	
79	Pavage de la place et des chemins de ronde du site de la commune	COMMUNE DE SAINT GEORGES NIGREMONT			à étudier				2019-2020	

80	Construction de logements adaptés	COMMUNE D'AUZANCES				à étudier				2019-2020	
82	Aménagement des rues Magosses, et Jacqueron, de l'impasse Lionel de Marmier, et du chemin de l'école	COMMUNE DE BELLEGARDE EN MARCHE			0,00 €		DSL 2016 DETR				dossier déposé
83	Aménagement de la rue Notre Dame	COMMUNE DE BELLEGARDE EN MARCHE				à étudier					
84	Soutien au commerce de proximité	COMMUNE ST AGNANT PRES CROCQ									demande d'infos complémentaires
<b>Totaux 3</b>			<b>1 713 188,45 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>34 190,00 €</b>						
<b>4. MOBILITES</b>											
85	Projet de création d'une aire de covoiturage dédié aux usagers qui se rendent fréquemment pour des raisons professionnelles sur le Puy de Dôme, Montluçon, Gouzou, Guéret	COMMUNE DE DONTREIX	47 919,25 €		0,00 €		DETR FDAEC	14 845,71 € 6 885,00 €	45,35%	2017	
86	Réfection de la voie communale n°21 "La Vergne"	COMMUNE DE LUPERSAT	14 089,60 €		0,00 €		DETR	4 226,88 €	30,00%	2017	
87	Réfection de la voie communale n°11 "Le Montfrand"	COMMUNE DE LUPERSAT	17 876,35 €		0,00 €		DETR	5 362,91 €	30,00%	2017	
88	Réfection de la voie communale n°3 "Chanel"	COMMUNE DE CHAMPAGNAT	36 996,75 €		0,00 €		DETR	9 000,00 €	24,33%	2017	DETR : 30 % de 30 000 € (plafond sub)
89	Rechargement de la voie communale 1 La Tour-Champagnat	COMMUNE DE ST DIZIER LA TOUR	22 940,00 €		0,00 €		DETR	6 882,00 €	30,00%	2017	
90	Amélioration du réseau voirie communale n°8 - Travaux de profilage et de bitumage.	COMMUNE DE SAINT CHABRAIS	45 710,49 €		0,00 €		DETR	13 713,14 €	30,00%	Été 2017	
91	Création d'une aire de covoiturage à Létrade pour déplacements professionnels vers Clermont Ferrand, Aubusson, Guéret et Limoges	COMMUNE DE MERINCHAL				à étudier				2018	
92	Travaux pour le maintien de la voirie en bon état	COMMUNE ST PARDOUX D'ARNET			0,00 €						
<b>Totaux 4</b>			<b>185 532,44 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>						
<b>5. TRANSITION ECOLOGIQUE</b>											
93	Achat de véhicules électriques	COMMUNAUTE DE COMMUNES	140 000,00 €		0,00 €		TEPCV Bonus écologique	88 000,00 € 24 000,00 €	80,00%	2017	
94	Démolition de l'ancienne cantine (bâtiment amianté)	COMMUNAUTE DE COMMUNES	23 267,50 €			à étudier				2017	demande d'infos complémentaires
95	Contrat rivières - Travaux de restauration et d'entretien sur le bassin du Chavanon sur la commune de Flayat	COMMUNAUTE DE COMMUNES	75 070,00 €		0,00 €		REGION Agence de l'eau	7 507,00 € 46 542,00 €	72,00%	2017-2018	
96	Projet de gestion coordonnée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant du Cher amont	COMMUNAUTE DE COMMUNES	15 760,00 €		0,00 €		REGION Agence de l'eau	1 256,00 € 9 456,00 €	67,97%	2017	

97	Rénovation énergétique de l'immeuble Mairie - Salle du conseil municipal et bureaux du groupement de Productivité Agricole	COMMUNE D'AUZANCES	169 000,00 €		14 862,00 €		DETR	84 500,00 €	58,79%	4ème trimestre 2017	
98	Rénovation thermique de la salle polyvalente	COMMUNE DE SERMUR	17 000,00 €		0,00 €		CEE Autres financements publics	500,00 € 4 600,00 €	30,00%	1er semestre 2017 - 3 à 6 mois	
99	Acquisition d'une balayeuse équipée d'outils alternatifs au désherbage chimique	COMMUNE DE LUPERSAT	8 290,00 €		0,00 €				0,00%	2017	
100	Rénovation énergétique de la salle polyvalente, par le remplacement des huisseries, de l'isolation par l'extérieur, des faux plafonds avec isolation, du chauffage par plafond rayonnant avec régulation	COMMUNE DE ROUGNAT	74 000,00 €			à étudier	DETR	37 000,00 €		2018 à 2019	
101	Centrale Photovoltaïque	COMMUNE DE ST MEDARD LA ROCHETTE								2017 - 2 ans	demande d'infos complémentaires
102	Restauration des points d'eau du bourg afin d'utiliser l'eau pour les jardiniers amateurs	COMMUNE D'AUZANCES				à étudier				2018	
103	Economie d'énergie : menuiserie et chauffage	COMMUNE DE BELLEGARDE EN MARCHE									demande d'infos complémentaires
104	Enfouissement des lignes électriques et modernisation de l'éclairage public	COMMUNE DE RETERRE									demande d'infos complémentaires
<b>Totaux 5</b>			<b>522 387,50 €</b>		<b>0,00 €</b>						
<b>6. COHESION SOCIALE</b>											
105	Aide au développement de la pratique sportive. Remplacement du plancher du dojo et acquisition de panneaux de basket adaptables (jeune public, public handicapé)	COMMUNE D'AUZANCES	8 996,56 €		0,00 €		DETR CNDS Dojo CNDS basket	2 160,00 € 2 160,00 € 1 798,00 €	68,00%	2017	
106	Favoriser l'accueil de nouvelles populations en proposant des structures adaptées aux différents besoins, notamment en termes de scolarisation des enfants, et de sécurisation des locaux (PPMS)	COMMUNE DE MERINCHAL	37 033,65 €		0,00 €		DETR	25 923,56 €	70,00%	juil.-17	
107	Remise aux normes de la salle des associations et de l'ancienne cantine, afin de donner une vocation socio-culturelle à ces bâtiments communaux	COMMUNE DE MERINCHAL	52 405,45 €		3 038,00 €		DETR	26 202,73 €	55,80%	2017	
108	Festival de danse dans le parc de Coux	COMMUNE D'AUZANCES	15 549,90 €		0,00 €		PACT LEADER	4 000,00 € 8 439,92 €	80,00%	2017	
109	Réhabilitation d'une ancienne salle de classe en salle associative	COMMUNE DE SAINT DOMET	78 706,00 €		0,00 €		DETR Sub. Except	39 353,00 € 10 000,00 €	62,71%	2017	
110	Acquisition d'un matériel de sonorisation pour la salle de loisirs	COMMUNE DE CHAMPAGNAT	5 000,00 €		0,00 €					2017	
111	Acquisition d'un terrain au lotissement La Chaudure en vue de la création d'un logement locatif	COMMUNE DE CHAMPAGNAT	7 000,00 €		0,00 €					2017	
112	Création de lotissement Creusalis au stade de Fourneaux	COMMUNE DE ST MEDARD LA ROCHETTE								2017 - 4 ans	demande d'infos complémentaires
113	Travail avec les artistes locaux sur les vitrines des commerces vides.	COMMUNE D'AUZANCES	8 000,00 €							2017	demande d'infos complémentaires



### **III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat**

#### **A) La gouvernance**

Le **comité de pilotage**, au sein de la préfecture et de la Communauté de communes de Auzances-Bellegarde, Chénérailles, Haut Pays Marchois, devra réunir les porteurs du contrat et y associer les partenaires

Composition : élus et représentants des signataires

Le pilotage du Contrat de Ruralité sera collectif et partenarial :

- - Monsieur le Préfet de la Creuse
- - Madame la Sous-préfète d'Aubusson , référente ruralité, et les services de la DDT
- - Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Auzances-Bellegarde, Chénérailles, Haut Pays Marchois
- Mesdames et messieurs les maires des projets concernés, en cas de besoin,
- - Monsieur le Président du Conseil Régional ou son représentant
- - Madame la Présidente Départemental ou son représentant
- - Les Conseillers départementaux
- - Les Conseillers régionaux
- - Madame la Directrice régionale de la Caisse des Dépôts et Consignation
- - Madame la Présidente du Pays Combraille en Marche
- - Madame la Présidente du Conseil de Développement du Pays Combraille en Marche

Celui-ci est co-présidé par le Président de la Communauté de Communes. Il peut être décider d'y associer, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le Contrat de Ruralité (ex : consulaires, acteurs du design de services, universitaires / experts, etc).

Le rôle du comité de pilotage, est d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du contrat de ruralité (prise en compte de projets en cohérence avec le cadre national et la stratégie locale du contrat, respect des délais, optimisation et consommation des crédits alloués...). Le rythme des réunions sera à minima d'une réunion par trimestre.

La mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs de pilotage/financements, concernant les autres dispositifs de contractualisation seront organisées par le Pays (DETR, Contrat Régional de Solidarité, fonds UE notamment LEADER, Contrat Départemental de

Développement Intercommunal...) à l'occasion des Comités de Pilotage Contrat de Ruralité et dans le cadre des réunions des Vice-présidents.

Le comité de pilotage élargi composé de l'ensemble des signataires des contrats de ruralité, des services de l'État et des acteurs du territoire conviés en tant que personnes es qualité se réunira une fois par an. Ce comité de pilotage départemental sera présidé par Madame la Référente Ruralité.

## **B) L'ingénierie mobilisée**

Suivi administratif du contrat : Le suivi technique et le secrétariat du contrat sera assuré par les agents administratifs de la Communauté de Communes avec l'appui technique du Pays.

Suivi technique et animation du contrat :

Le suivi opérationnel (stratégie / projets) sera l'objet d'un comité technique créée dès la mise en œuvre du contrat et constitué de l'équipe de la Communauté de Communes, des services de la sous-préfecture et de la DDT, de l'équipe du Pays Combraille en Marche voire des services déconcentrés, agences, etc. Ce comité technique rendra compte de son travail au comité de pilotage.

Considérant l'état d'avancement des projets 2017 et l'ingénierie mobilisée, un appui technique dédié pourrait être proposé, en raison de l'absence de personnel au sein de certaines communes rurales : une ingénierie mise à disposition le temps de l'opération, exclusivement à l'appui des maires des communes sélectionnées. Cette ingénierie opérationnelle serait chargée d'accompagner chaque élu dans l'élaboration et l'animation de son projet.

## **C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile**

Au sein du pilotage global du Contrat de Ruralité :

Le suivi du Contrat de Ruralité et les projets de convention annuelle feront l'objet d'une consultation du Conseil de Développement du Pôle Territorial pour avis. Le président du Conseil de Développement est convié au Comité de pilotage.

#### Au projet :

Chaque projet veillera à présenter les modalités d'information et d'association des habitants (presse, bulletins communaux, sites internet, réunions publiques, mise à disposition d'un registre, etc...)

## **IV) Le suivi et l'évaluation**

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

## **V) La durée du contrat**

Le présent contrat entre en vigueur à la date de signature du-dit contrat.

Il porte sur la période 2017 – 2020.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

## **VI) Modification du contrat**

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.





Communauté de communes  
Auzances – Bellegarde  
Chénérailles  
Haut Pays Marchois

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

### Signature

Contrat établi le 22 juin 2017 à Guéret

Monsieur Philippe CHOPIN,

Monsieur Pierre DESARMENIEN

Préfet de la Creuse

Président de la Communauté de communes  
de Auzances-Bellegarde, Chénérailles, Haut  
Pays Marchois

## **Signatures des partenaires du contrat de ruralité**

Guéret, le 22 juin 2017

<p><b>La Présidente du Conseil Départemental</b></p>          <p>Valérie SIMONET</p>	<p><b>Pour le Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine La Vice-Présidente</b></p>          <p>Geneviève BARAT</p>
<p><b>Le Président du PNR de Millevaches en Limousin</b></p>          <p>Philippe CONNAN</p>	<p><b>Pour la Directrice de la caisse des dépôts et consignation Nouvelle Aquitaine, la Directrice Régionale adjointe à Limoges</b></p>          <p>Annabelle VIOLET</p>
<p><b>Le Directeur Général de l'ADEME</b></p>          <p>Lionel POITEVIN</p>	<p><b>La Directrice de la délégation départementale de l'ARS représentée par</b></p>          <p>Catherine AUPETIT</p>

## **Précisions méthodologiques relative à la convention annuelle de financement des contrats de ruralité**

*La convention annuelle de financement est un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat.*

*Etablie chaque année lorsque les budgets des signataires sont validés/délégués, et ainsi pour la durée du contrat, cette convention expose les types de financeurs, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits pour chacune des actions nécessitant un financement.*

*Les sources de financement relèvent des crédits spécifiques ou de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes signataires ou partenaires.*

*Hormis les apports des porteurs de projets/maîtres d'ouvrage et des communes et EPCI, les actions pourront être cofinancées par différentes sources :*

- *crédits de droits communs (dotations et fonds de l'Etat, tels la DETR, le FNADT, ...) ;*
- *outils contractuels et guichets ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales (Départements et Régions) et les opérateurs publics (CDC, Agences, Chambres consulaires, ...) ;*
- *volets territoriaux des CPER*
- *fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP)*
- *en complément, une enveloppe de 216 millions d'euros sera dédiée au plan national en 2017 aux contrats de ruralité au sein du fonds de soutien à l'investissement local. L'enveloppe sera répartie à l'échelle régionale. Au regard des projets présentés dans chaque département au titre des contrats de ruralité, les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations prioritaires à financer avec cette enveloppe.*

*Les crédits de droit commun s'appliquant de fait/de droit à une action sont mentionnés également, afin de pouvoir avoir une lecture la plus exhaustive possible des financements concernant le territoire.*

*Modalités de valorisation des engagements :*

- *Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements.*

- *Ces moyens peuvent être exprimés en crédits et /ou en ETP. Une valorisation « en industrie » est également possible. Elle vise, par exemple, la mise à disposition de locaux.*
- *La traduction de certains engagements peut se faire en nombre d'ETP supplémentaires, plutôt qu'en crédits complémentaires déployés, ce qui permet de mieux valoriser la plus - value réelle de ce type d'engagements au regard des objectifs fixés (par exemple en matière d'ingénierie).*
- Les financements exprimés en crédits, lorsqu'ils relèvent de l'Etat, sont attachés à un BOP.

***L'État interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local (enveloppe « thématique » et/ou enveloppe « contrat de ruralité »). Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.***

# CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020

## Fiche action n°17

### TERRITOIRE :

**Communauté de Communes Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois**

**INTITULE DU PROJET :** Mise en accessibilité de la salle polyvalente

### 1- IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : Commune de Lupersat

Contact (Personne référente et fonction) : AGABRIEL Marie-Thérese

Téléphone : 05 55 67 67 51

Mél : mairielupersat@orange.fr

Adresse : Mairie

N° - Libellé de la voie : 3 place de la République

Code postal : 23190

Localisation communale : Lupersat

Nature/statut juridique :

Collectivité territoriale

Etablissement public

Association

Autre : \_\_\_\_\_

### 2- DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

#### Articulation avec la stratégie du territoire :

Axe 1 : accès aux services et aux soins

L'action permet de répondre à la stratégie du territoire en rendant accessible la salle polyvalente, lieu de cohésion sociale

## **Articulation avec les axes du Contrat de Ruralité :**

### **Axe principal : Accès aux services et aux soins**

Axes secondaires n°6 – Cohésion sociale

Description du projet :

Mise en accessibilité de la salle polyvalente, établissement recevant du public (ERP) :

- Aménagement du seuil d'entrée
- Création d'un sanitaire PMR avec une réorganisation de l'espace actuel ( couloir-bar-sanitaires)

### **Perspectives de développement**

Accès aux personnes à mobilité réduite avec possibilité d'accueillir un public plus nombreux tout en effectuant une mise aux normes obligatoire

**Moyens mobilisés pour la réalisation :** gouvernance, ressources humaines et financières, communication.

#### ***Gouvernance :***

Le comité de pilotage inclus la commune représentée par Mme le Maire et son Conseil Municipal et peut être la Communauté de Communes Chénérailles/Auzances-Bellegarde/Haut Pays Marchois

#### ***Ressources humaines :***

*Mme AGABRIEL, Maire*

*M. ALAIN , 1<sup>er</sup> adjoint en charge des bâtiments*

*Mme DEMARS, attachée territoriale*

#### ***Ressources financières :***

#### ***Communication :***

Bulletin municipal

Article sur le journal local

Premiers éléments d'évaluation :

Objectifs stratégiques :

Population cible : La population de Lupersat et des communes environnantes

Spatialisation du projet :

- Localisation et logique d’implantation :

La salle polyvalente est située à proximité du bourg et des commerces mais retirée avec autour un espace de jeu pour enfants et un terrain de pétanque

- Rayonnement spatial et articulation avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins :

La salle est régulièrement louée aux associations communales pour diverses manifestations : repas, soirées dansants, soirée théâtre, etc.

Modalités de fonctionnement et partenariat :

- Modalités de fonctionnement envisagées :
- Partenaires de l’action (préciser si privés) et nature du partenariat :

Calendrier :

- Dates prévisionnelles de début et de fin : début des travaux août – septembre 2017
  - Si nécessaire préciser le phasage du projet (déroulé des étapes à mettre en œuvre pour réaliser le projet) :
- Date d’engagement de l’action :  
Durée de l’action :

### 3- COÛTS PRÉVISIONNELS ET ÉLÉMENTS FINANCIERS

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Nature des dépenses	2017	2018	2019	TOTAL
<b>Accessibilité salle polyvalente ( aménagement seuil d’entrée + création sanitaire PMR )</b>	74 000			
<b>Coût Total</b>	<b>74 000</b>			



### Financements prévisionnels :

Nature des financements	2017	2018	2019	TOTAL	%
DETR 2017 (50%)	37 000				50
Enveloppe FSIPL Contrat de ruralité	4 303				5,815
Autres financements publics					
<b>Total financements publics</b>	<b>41 303</b>				<b>55,815</b>
Privés (préciser)					
Autofinancement	32 697				44,185
<b>Coût Total</b>	<b>74 000</b>				

# CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020

## Fiche action n°18

**TERRITOIRE : Communauté de Communes Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois**

**INTITULE DU PROJET :** Mise aux normes de la cuisine et des sanitaires de la salle polyvalente

### 1- IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : Commune de Champagnat

Contact (Personne référente et fonction) : Mr Christian Echevarne

Téléphone : 05 55 67 66 34

Mél : mairie-champagnat@orange.fr

Adresse :

N° - Libellé de la voie : 6 rue de la marche

Code postal : 23190

Localisation communale : Champagnat

Nature/statut juridique :

Collectivité territoriale

Etablissement public

Association

Autre : \_\_\_\_\_

### 2- DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

**Articulation avec la stratégie du territoire :**

Cette action rentre dans l'axe stratégique : culture : du spectateur à l'acteur. Elle permet de

compléter l'offre culturelle de la Commune en améliorant l'accès aux équipements culturels.

**Articulation avec les axes du Contrat de Ruralité :**

**Axe principal :**

**Axe 1 Accès aux services**

Axes secondaires :

Axe 6 Cohésion sociale

Description du projet :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, suite à un avis de la DDSCPP – service sécurité et qualité de l'aliment, qu'il est nécessaire de procéder à des mises aux normes de la cuisine et des sanitaires de la salle polyvalente.

Le réaménagement de la cuisine implique le déplacement des sanitaires dans un agrandissement à réaliser à l'arrière du bâtiment en se conformant aux normes d'accessibilité.

**Perspectives de développement**

Favoriser de meilleures conditions d'accueil, notamment pour les associations et les privés qui louent la salle.

**Moyens mobilisés pour la réalisation : gouvernance, ressources humaines et financières, communication.**

**Gouvernance :**

Mr Le Maire et les adjoints.

**Ressources humaines :**

La secrétaire de Mairie pour la gestion administrative.  
L'employé communal.

**Ressources financières :**

Subvention DETR  
Département  
Ministère de l'intérieur

**Communication :**

Information relayées au travers du bulletin municipal

Premiers éléments d'évaluation :

- Objectifs stratégiques :
  - Augmentation de la fréquentation
  - Appréciation des usagers (traiteurs, associations, etc)

– Population cible :

Les associations et les privés qui louent la salle.  
La Commune

Spatialisation du projet :

- Localisation et logique d’implantation :  
Elle est située en plein centre-bourg, à côté du stade, facile d’accès et stationnement.
- Rayonnement spatial et articulation avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins :  
L’utilisation de la salle rayonne sur la Commune et celles avoisinantes, voire au-delà (ex : les pompiers d’Aubusson ont demandé la salle).  
De par la superficie d’accueil, elle répond à une large demande.  
  
La salle fonctionne avec un équipement de projection afin de répondre à des demandes culturelles du type projections de films.

Modalités de fonctionnement et partenariat :

- Modalités de fonctionnement envisagées :  
Système de location pour les privés  
Gratuité pour toutes les associations de la Commune.
- Partenaires de l’action (préciser si privés) et nature du partenariat :

Calendrier :

- Dates prévisionnelles de début et de fin :  
Début des travaux au 1<sup>er</sup> septembre 2017, la fin des travaux en fin Novembre.
  - Si nécessaire préciser le phasage du projet (déroulé des étapes à mettre en œuvre pour réaliser le projet) : La consultation est en cours.
- Les marchés doivent être notifiés pour le 15 juin (DETR).

### 3- COÛTS PRÉVISIONNELS ET ÉLÉMENTS FINANCIERS

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Nature des dépenses	2017	2018	2019	TOTAL
Mise aux normes de la cuisine et des sanitaires de la salle polyvalente				
<b>Coût Total</b>	<b>108 696</b>			

Financements prévisionnels :

Nature des financements	2017	2018	2019	TOTAL	%
DETR	54 348				50
Enveloppe FSIPL contrat de ruralité	2 767				2,546
Autres financements publics	11 956,56				
<b>Total financements publics</b>	<b>69 071,56</b>				<b>63,546</b>
Privés (préciser)					
Autofinancement	32 624,44				36,454
<b>Coût Total</b>	<b>108 696</b>				

# CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020

## Fiche action n°36

**TERRITOIRE : Communauté de Communes Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois**

**INTITULE DU PROJET :** Mise aux normes de l'auberge communale

### 1- IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : Commune de Mainsat

Contact (Personne référente et fonction) : Jary Jacqueline

Téléphone : 05 55 67 07 21

Mél : mairie.mainsat@orange.fr

Adresse : Mairie

N° - Libellé de la voie : 1 Place de la liberté

Code postal : 23700

Localisation communale : Mainsat

Nature/statut juridique :

Collectivité territoriale

Etablissement public

Association

Autre : \_\_\_\_\_

### 2- DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

#### **Articulation avec la stratégie du territoire :**

Pérenniser l'attractivité des commerces de première nécessité afin de contribuer au dynamisme et à l'économie du territoire

#### **Articulation avec les axes du Contrat de Ruralité : Développement de l'attractivité**

**Axe principal : Axe 2**

Axes secondaires :

Description du projet :

Il s'agit de la mise aux normes de l'accessibilité d'une part, et des travaux d'isolation et de mise aux normes de l'installation électrique d'autre part, avec notamment :

- La modification de la facade pricipale avec le changement de la vitrine et la création d'une rampe amovible à la porte d'entrée pour une accessibilité des PMR.

En effet, il est indispensable de permettre l'espace terrasse des beaux jours devant ce commerce pour son attractivité et la rampe d'accès prévue initialement empiétait sur l'immeuble accolé dont le devenir et la nouvelle vocation reste encore à déterminer (logement pour la location ou extension du restaurant communal etc..)

- L'aménagement de sanitaires accessibles aux PMR dans l'espace sanitaires existants avec la creation d'un pallier entre la salle 2 et la salle de bar ( sol carrelage)
- La réfection de la toiture de la salle 2, ainsi que la réfection des plafonds et de l'isolation des salles 1,2,bar,sanitaires et bureau avec cloisons iso phoniques pour ces deux derniers espaces.
- La mise aux normes de l'installation électrique

### **Perspectives de développement**

Ces mises aux norme's permettront un meilleur accueil et des conditions de travail fonctionnelles  
Extension future envisagée avec l'immeuble accolé également propriété de la commune

### **Moyens mobilisés pour la réalisation : gouvernance, ressources humaines et financières, communication.**

#### ***Gouvernance :***

***Ressources humaines :*** élus , maître d'oeuvre, entreprises, personnel communal

***Ressources financières :*** Etat

#### ***Communication :***



Premiers éléments d'évaluation :

- Objectifs stratégiques :
- Population cible :

Spatialisation du projet :

- Localisation et logique d'implantation :
- Rayonnement spatial et articulation avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins :

Modalités de fonctionnement et partenariat :

- Modalités de fonctionnement envisagées :
- Partenaires de l'action (préciser si privés) et nature du partenariat :

Calendrier :

- Dates prévisionnelles de début et de fin : année 2017
- Si nécessaire préciser le phasage du projet (déroulé des étapes à mettre en œuvre pour réaliser le projet) :

### 3- COÛTS PRÉVISIONNELS ET ÉLÉMENTS FINANCIERS

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Nature des dépenses	2017	2018	2019	TOTAL
Mise aux normes de l'auberge communale	125 600,00			
<b>Coût Total</b>	<b>125 600,00</b>			

Financements prévisionnels :

Nature des financements	2017	2018	2019	TOTAL	%
DETR 2014	13 050,00				10,39
DETR 2017	24 360,00				19,39
Subvention exceptionnelle du ministère de l'Intérieur	10 000				7,97
Enveloppe FSIPL contrat de ruralité	11 032				8,783
Autres financements publics					
<b>Total financements publics</b>	<b>45 392</b>				<b>46,533</b>
Privés (préciser)					
Autofinancement	67 158				53,467
<b>Coût Total</b>	<b>125 600,00</b>				<b>100</b>

# CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020

## Fiche action n°39

### TERRITOIRE :

Communauté de Communes Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois

**INTITULE DU PROJET :** Réhabilitation d'une maison en logement locatif

### 1- IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Dizier-La-tour

Contact (Personne référente et fonction) : Mme TURPINAT Odile, Maire

Téléphone : 05 55 62 31 86

Mél : mairiestdizierlatour@wanadoo.fr

Adresse : 9 La Tour

N° - Libellé de la voie : 3 place de la République

Code postal : 23130

Localisation communale : Saint-Dizier-La-tour

Nature/statut juridique :

Collectivité territoriale

Etablissement public

Association

Autre : \_\_\_\_\_

### 2- DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

#### Articulation avec la stratégie du territoire :

Aménagement d'une maison en logement locatif

#### Articulation avec les axes du Contrat de Ruralité :

**Axe principal :** Développement de l'attractivité

Axes secondaires : Redynamisation des bourgs

Axe : Accueil de nouveaux habitants

Axe

Axe

Description du projet :

Travaux de réhabilitation d'une maison en logement locatif afin d'éviter la désertification de notre bourg.

Travaux de réfection des murs – plafonds, sols, électricité, sanitaire, assainissement, chauffage.

**Perspectives de développement :**

Maintenir une population dans les communes rurales

**Moyens mobilisés pour la réalisation : gouvernance, ressources humaines et financières, communication.**

***Gouvernance :***

Commune de St-Dizier-La-Tour

***Ressources humaines :***

*Entreprises locales*

***Ressources financières :***

Subventions d'état – Budget Communal

***Communication :***

Bulletin municipal

Premiers éléments d'évaluation :

Objectifs stratégiques : Nouvelle population

Population cible : toutes personnes

#### Spatialisation du projet :

- Localisation et logique d'implantation :  
Centre de village de la Tour ( Commune de St-Dizier-la-Tour)
- Rayonnement spatial et articulation avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins :

Rayonnement sur le territoire de la nouvelle communauté de Communes .

#### Modalités de fonctionnement et partenariat :

- Modalités de fonctionnement envisagées : location
- Partenaires de l'action (préciser si privés) et nature du partenariat :

#### Calendrier :

- Dates prévisionnelles de début et de fin : fin 2017 au 1<sup>er</sup> semestre 2018
  - Si nécessaire préciser le phasage du projet (déroulé des étapes à mettre en œuvre pour réaliser le projet) :
- Date d'engagement de l'action :
- Durée de l'action :

### 3- COÛTS PRÉVISIONNELS ET ÉLÉMENTS FINANCIERS

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Nature des dépenses	2017	2018	2019	TOTAL
Travaux de restauration	67197,39			67197,39
<b>Coût Total</b>	<b>67197,39</b>			<b>67197,39</b>

Financements prévisionnels :

Nature des financements	2017	2018	2019	TOTAL	%
DETR	23 519,09			23 519,09	35
Subvention exceptionnelle Sénateur	6 900			6 900	10,27
Enveloppe FSIPL Contrat de ruralité	5 659			5 659	8,42
Autres financements publics					
<b>Total financements publics</b>	<b>36 078,09</b>			<b>36 078,09</b>	<b>53,69</b>
Privés (préciser)					
Autofinancement	31 119,30			31 119,30	46,31
<b>Coût Total</b>	<b>67197,39</b>			<b>67197,39</b>	<b>100</b>

# CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020

## Fiche action n°65

### TERRITOIRE :

**Communauté de Communes Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois**

**INTITULE DU PROJET :** Réhabilitation et extension de la Maison des Ingénieurs

### 1- IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaveix-Les-Mines

Contact (Personne référente et fonction) : M. Fauconnet, Maire

Téléphone : 05 55 62 42 15

Mél : lavaveix-les-mines@wanadoo.fr

Adresse : Mairie

N° - Libellé de la voie : 35 rue du Centre

Code postal : 23150

Localisation communale : Lavaveix-Les-Mines

Nature/statut juridique :

Collectivité territoriale

Etablissement public

Association

Autre : \_\_\_\_\_

### 2- DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

#### Articulation avec la stratégie du territoire :

Axe : Redynamisation des Bourgs-centres

#### Articulation avec les axes du Contrat de Ruralité :

**Axe principal :** Transition écologique

Axes secondaires :



Description du projet :

le projet porte sur la création de logements locatifs, exemplaires en matière de développement durable (performance énergétique et matériaux bio-sourcés) . Ces logements dits logements passerelles sur le modèle des résidences d'entrepreneurs sont destinés à l'accueil temporaire de porteurs de projets économiques en lien avec les locaux professionnels des ateliers de Lavaveix écorénovés dernièrement.

Les enjeux de valorisation du patrimoine minier de la commune ont été clairement identifiés à l'échelle du territoire : valoriser un patrimoine exceptionnel, disposer d'une offre de locaux d'accueil d'entreprises, améliorer le cadre de vie, renforcer l'attractivité du territoire.

**Perspectives de développement :**

Émergence de nouvelles activités économiques et de nouvelles formes pour les entreprises

**Moyens mobilisés pour la réalisation : gouvernance, ressources humaines et financières, communication.**

**Gouvernance :**

**Ressources humaines :** M. Bouchet Boris Architecte

**Ressources financières :** DETR, DCIL, Autofinancement, Conseil départemental, Conseil régional

**Communication :**

Premiers éléments d'évaluation :

Objectifs stratégiques : Centre-bourg , Accueil de population

Valorisation du patrimoine communal

Population cible : Les nouveaux locataires des ateliers avec leurs métiers innovants

Spatialisation du projet :

- Localisation et logique d’implantation :  
Domaine minier de Lavaveix
- Rayonnement spatial et articulation avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins :  
Projet transversal

Modalités de fonctionnement et partenariat :

- Modalités de fonctionnement envisagées :
- Partenaires de l’action (préciser si privés) et nature du partenariat :

Calendrier :

- Dates prévisionnelles de début et de fin : mi 2017 – fin 1<sup>er</sup> semestre 2018
  - Si nécessaire préciser le phasage du projet (déroulé des étapes à mettre en œuvre pour réaliser le projet) :
- Date d’engagement de l’action :  
Durée de l’action :

### 3- COÛTS PRÉVISIONNELS ET ÉLÉMENTS FINANCIERS

Dépenses prévisionnelles :       HT    TTC

Nature des dépenses	2017	2018	2019	TOTAL
<b>Coût Total</b>				<b>687 370,47</b>

### Financements prévisionnels :

<b>Nature des financements</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%</b>
DETR		105 000	105 000	210 000	30,55
Enveloppe FSIPL Contrat de ruralité	34 190			34 190	4,97
DSIPL	239 985,45			239 985,45	34,92
Autres financements publics					
<b>Total financements publics</b>	<b>274 175,45</b>	<b>105 000</b>	<b>105 000</b>	<b>484 175,45</b>	<b>70,44</b>
Privés (préciser)					
Autofinancement				203 195,02	29,56
<b>Coût Total</b>				<b>687 370,47</b>	<b>100</b>

# CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020

## Fiche action n°97

### TERRITOIRE :

**Communauté de Communes Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois**

### INTITULE DU PROJET :

Rénovation énergétique de l'immeuble mairie – Grosses réparations à la Mairie d'Auzances : Salle du conseil municipal et Bureaux du Groupement de Productivité Agricole

## 1- IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : Commune d'Auzances

Contact (Personne référente et fonction) : SIMON Françoise, Marie

Téléphone : 05 55 67 00 17

Mél : commune-auzances@orange.fr

Adresse : Mairie – Place Jean Moulin

N° - Libellé de la voie :

Code postal : 23700

Localisation communale : Auzances

Nature/statut juridique :

Collectivité territoriale

Etablissement public

Association

Autre : \_\_\_\_\_

## 2- DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

**Articulation avec la stratégie du territoire** : Poursuivre la rénovation des bâtiments publics communaux

### **Articulation avec les axes du Contrat de Ruralité :**

#### **Axe principal : 5 – Transition écologique**

Axes secondaires :

Description du projet :

Rénovation thermique d'une partie de l'immeuble mairie :

- L'isolation de la salle du Conseil municipal avec le changement des menuiseries extérieures – l'abaissement du plafond et le renfort du plancher des bureaux du GPA du premier étage,
- L'isolation du premier étage abritant les bureaux du GPA, avec également le changement des menuiseries extérieures en double vitrage,
- La fermeture, l'isolation et la sécurisation, de la cage d'escalier
- L'isolation du plafond des bureaux du GPA, contigu aux combles non isolés
- Un accès handicapé par l'ascenseur de l'école de musique aux bureaux du GPA par la salle de chorale
- L'aménagement et la rénovation des toilettes publiques avec création de WC accessible aux handicapés, et un accès par la réserve de la salle du conseil municipal, avec couverture de cet espace.

### **Perspectives de développement**

**Moyens mobilisés pour la réalisation : gouvernance, ressources humaines et financières, communication.**

**Gouvernance :**

**Ressources humaines :** entreprises, assistant à maîtrise d'ouvrage, commission travaux, élus

**Ressources financières :** Etat et autofinancement communal

**Communication :**

Premiers éléments d'évaluation :


Spatialisation du projet :

- Localisation et logique d’implantation :
  
- Rayonnement spatial et articulation avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins :

Modalités de fonctionnement et partenariat :

- Modalités de fonctionnement envisagées :
- Partenaires de l’action (préciser si privés) et nature du partenariat : entreprises, assistant à maîtrise d’ouvrage, commission travaux, élus

Calendrier :

- Dates prévisionnelles de début et de fin : de Septembre 2017 à Février 2018
  - Si nécessaire préciser le phasage du projet (déroulé des étapes à mettre en œuvre pour réaliser le projet) :
- Date d’engagement de l’action :
- Durée de l’action :

### 3- COÛTS PRÉVISIONNELS ET ÉLÉMENTS FINANCIERS

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Nature des dépenses	2017	2018	2019	TOTAL
<b>Rénovation thermique Immeuble Mairie</b>	169 000			
<b>Coût Total</b>	<b>169 000</b>			

Financements prévisionnels :

Nature des financements	2017	2018	2019	TOTAL	%
DETR ( 50%)	84 500				50
Enveloppe FSIPL Contrat de ruralité	14 862				8,794
Autres financements publics					
<b>Total financements publics</b>	<b>99 362</b>				<b>58,794</b>
Privés (préciser)					
Autofinancement	69 638				41,206
<b>Coût Total</b>	<b>169 000</b>				<b>100</b>



# CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020

Fiche action n°107

## TERRITOIRE :

**Communauté de Communes Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois**

**INTITULE DU PROJET :** Réhabilitation salle ancienne cantine et des associations

## 1- IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage : Commune de Mérinchal

Contact (Personne référente et fonction) : VENTENAT Marie-Françoise, Maire

Téléphone : 05 55 67 20 19

Mél : mairie-de-merinchal@wanadoo.fr

Adresse : 6 rue du château de la Mothe

N° - Libellé de la voie :

Code postal : 23420

Localisation communale : Mérinchal

Nature/statut juridique :

Collectivité territoriale

Etablissement public

Association

Autre : \_\_\_\_\_

## 2- DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

### Articulation avec la stratégie du territoire :

Aménagement de salles pour l'accueil des activités dans le cadre des temps d'activités périscolaires, du RAM, de l'ALSH et des associations locales (Théâtre, danse, gym, Génération en mouvement...)

### **Articulation avec les axes du Contrat de Ruralité :**

#### **Axe principal : Cohésion sociale**

Axes secondaires : Favoriser l'attractivité au travers d'actions à destinations de différents publics ( intergénérationnels). Ces salles accueillent les activités des temps d'activités périscolaires, du RAM de l'ALSH et des associations locales durant toute l'année.

#### Description du projet :

Dans le cadre de la création de l'ALSH, la mise en place des TAP et un tissu associatif important et très varié, la commune de Mérinchal met à disposition l'ensemble des salles communales situées au Château de la Mothe.

Au fil des années, les besoins ont évolué et les locaux nécessitent des travaux d'adaptation à ces nouveaux besoins.

Pour se faire, le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux d'aménagement, de réfection et de remise aux normes des deux salles les plus sollicitées, à savoir « la salle des associations » et la salle de « l'ancienne cantine ». À noter qu'une des salles servait à la restauration scolaire jusqu'en 2011, date de la réalisation d'un restaurant scolaire répondant aux nouvelles normes en vigueur, ceci dans un bâtiment plus proche des écoles.

#### Ce projet permettrait :

- La réunification des deux salles par la réalisation d'une ouverture entre celles-ci permettant ainsi de répondre à une demande de superficie plus importantes,
- La réfection des murs, sols et plafonds de ces deux salles,
- La remise aux normes électriques de ces deux salles

### **Perspectives de développement**

Permettre de mieux répondre aux besoins des associations, favoriser l'accueil de nouvelles activités dans la cadre de l'ALSH mais également pour les TAP ainsi que le RAM. Avoir des locaux répondant aux nouvelles normes de sécurité et d'accessibilité.

### **Moyens mobilisés pour la réalisation : gouvernance, ressources humaines et financières, communication.**

**Gouvernance** : Commune de Mérinchal

**Ressources humaines** : Différentes entreprises

**Ressources financières :** Subvention d'État – budget communal

**Communication :**

Bulletin municipal – site internet de la commune

Premiers éléments d'évaluation :

Objectifs stratégiques :

Permettre d'accueillir le milieu associatif pour favoriser le développement local et intercommunal de l'attractivité par la réalisation de différentes manifestations et activités permettant un lien intergénérationnel

Population cible : Jeune public ( 6 mois à 17 ans ) - tous public – milieu associatif

Spatialisation du projet :

- Localisation et logique d'implantation : Château de la Mothe 23 420 Mérinchal
- Rayonnement spatial et articulation avec les équipements ou actions de même nature sur le territoire et éventuellement les territoires voisins : Rayonnement sur le territoire de la nouvelle communauté de communes et le sud creusois.

Modalités de fonctionnement et partenariat :

- Modalités de fonctionnement envisagées : Fonctionnement dans le cadre des TAP, de l'ALSH, des actions associatives et scolaires
- Partenaires de l'action (préciser si privés) et nature du partenariat : Communauté de communes dans le cadre de l'ALSH

Calendrier :

- Dates prévisionnelles de début et de fin : 2 semestre 2017 fin 03/2018
  - Si nécessaire préciser le phasage du projet (déroulé des étapes à mettre en œuvre pour réaliser le projet) :
- Date d'engagement de l'action :
- Durée de l'action :

### 3- COÛTS PRÉVISIONNELS ET ÉLÉMENTS FINANCIERS

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Nature des dépenses	2017	2018	2019	TOTAL
<b>Plâtrerie – peinture</b>	<b>22 598,45</b>			
<b>Menuiseries</b>	<b>10 378,00</b>			
<b>Maçonnerie</b>	<b>2 760,00</b>			
<b>Électricité</b>	<b>6 890,00</b>			
<b>Carrelage</b>	<b>9 779,00</b>			
<b>Coût Total</b>	<b>52 405,45</b>			

Financements prévisionnels :

Nature des financements	2017	2018	2019	TOTAL	%
Subvention d'état – DETR	26 202,73			26 202,73	50
Enveloppe FSIPL contrat de ruralité	3 038			3 038	5,80
Autres financements publics					
<b>Total financements publics</b>	<b>29 240,73</b>			<b>29 240,73</b>	<b>55,80</b>
Privés (préciser)					
Autofinancement	23 164,72			23 164,72	44,20
<b>Coût Total</b>	<b>52 405,45</b>			<b>52 405,45</b>	<b>100</b>